

**Mme Yvonne Bouër-Trividic
présente**

An disonj ne rank ket beza ho eil sebeilh

L'oubli ne sera pas leur second linceul.

**D'après les témoignages et documents collectés par Mme Yvonne Bouër-Trividic
Numérisation, mise en page et photocomposition Laurent Guélard.**

Mme Yvonne Bouër-Trividic
présente

An disonj ne rank ket beza ho eil sebeilh

L'oubli ne sera pas leur second linceul

D'après les témoignages et documents collectés par Mme Yvonne Bouër-Trividic

Numérisation, mise en page et photocomposition Laurent Guélard

juin 2007

Yvonne Bouër a eu envie de recueillir les souvenirs de ses parents sur la période 1939-1945. Envie ressentie comme une exigence, une nécessité, pour servir de relais entre ses parents et leurs petits enfants, pour aider à transmettre la mémoire d'une période exceptionnelle de notre Histoire, telle qu'elle a été vécue dans le Cap-Sizun, par des gens ordinaires, rendus extraordinaires par les circonstances.

A ces souvenirs familiaux, se sont ajoutés les témoignages et apports complémentaires de nombreux Capistes.

L'Histoire, ainsi racontée au fil des jours, au fil de la vie quotidienne des acteurs, montre simplement mais fortement, le caractère spontané, naturel, évident pour ces hommes et ces femmes, de leur engagement dans la Résistance à l'occupant.

Que leur courage et leur attachement à la dignité et au respect de tout être humain, que leur volonté de vivre libre, restent des exemples pour les générations futures.

Pierre Maille

- Fille de François Le Bihan, né à
Bannalec, ouvrier parisien de l'électricité,
arrêté, déporté à Auschwitz (convoi des 45.000
du 6 juillet 1942) mort pour la France le 19
septembre 1942 -

- Epouse de Henri Tanguy, né à Morlaix,
famille bretonne, ouvrier métallo parisien, ancien
des Brigades Internationales en Espagne Républic-
caine (1937/1938) résistant dès l'été 1940
avant de devenir le Colonel Rol-Tanguy
chef de l'insurrection parisienne d'août 1944
et de participer à la campagne d'Allemagne
à la 1^{ère} Armée Française du Gal de Latre, -
C'est avec beaucoup d'émotion que je salue
les anciens Résistants de Bretagne et leurs
familles - des F.F.L. aux F.F.I.

Courage, abnégation, sacrifice sont les mots
qui accompagnent cette période sombre de l'oc-
cupation de notre pays, de 1940 à 1944.

Merci à Yvonne Bouvier pour ce travail de
recherches - si difficile et si épuisant -
pour que rien ne s'oublie et avec Henri
(en pensée) j'adresse à chacun mes très
sincères amitiés.

Fania 2007 -

Cécile Rol-Tanguy

Le 14 Mars 2007

Chère Yvonne,

J'ai été très touchée par le travail de recherche, sur les FTPF de Cap Sizun, que vous avez effectué.

En ne le faisant pas, les jeunes d'aujourd'hui et de demain n'en auraient certainement pas trouvé trace dans les manuels d'Histoire, revus et corrigés par les représentants de la restitution politiquement correcte, des faits héroïques et historiques de la période dont vous avez fait l'exploration.

Ceux dont vous parlez incarnent la modestie, mais l'humilité ne doit pas se confondre avec l'effacement, qui lui, est systématiquement suivi de l'oubli.

Dans la mesure de leurs moyens, ces hommes et ces femmes dont vous parlez, ont accompli des actes de résistance dont ils peuvent être fiers. Notre devoir est de porter à la connaissance de tous leur courage et leur dignité. Ils n'en ont tiré aucune gloire et pourtant, leur valeur n'est en aucun cas comparable au comportement lâche et servile de beaucoup d'hommes politiques, de premier plan et de dimension nationale de cette triste époque, qui pour certains d'entre eux, ont encore toute leur place dans l'Histoire officielle de notre pays.

Mes amitiés les meilleures.

Liliane Caillaud-Croizat*.

L. Caillaud-Croizat

*Fille d'Ambroise Croizat, militant syndical et politique, parlementaire déchu et interné avec 26 de ses camarades d'octobre 1939 à février 1943, ministre à la Libération ayant participé activement aux réalisations sociales, que le Conseil National de la Résistance avait souhaité voir mises en œuvre (protection sociale, retraites, allocations familiales, et d'autres points de détail...).

Je me permets ce rappel, car vous ne trouverez pas ce nom dans les dictionnaires standards de noms propres.



« Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons. »
Paul Eluard.

Antigone et la Résistance
ANACR du Finistère

Anne Friant-Mendrès
3 Descente du Douze
29 170 Fouzennant

anne.friant@wanadoo.fr

ANACR 29©copyright2012
« L'oubli ne sera pas leur second lincoln »

1940-1945. Le Cap, cette pointe de la Cornouaille, au bout du continent européen, est un des fronts de la Seconde Guerre Mondiale.

Écoutez ces voix qui vous disent ces temps douloureux, ces voix dont certaines se sont tuées.

Écoutez-les vous dire ce passé, si proche encore qu'il modèle notre présent et annonce

l'avenir.

Écoutez-les avec respect et reconnaissance.

Sachez comment ils ont lutté pour un avenir meilleur, qu'ils rêvaient lumineux, libre, solidaire, dans la paix retrouvée.

Sachez que la lutte fut terrible.

Merci à notre Amie, Yvonne Bouër-Trividie, pour ce beau travail de « passeur de mémoire ».

Merci à notre Ami Laurent Guélard d'avoir réalisé ce beau travail de mise en page et de photocomposition.

Les Amies et Amis de la Résistance du Finistère vous invitent à la lecture de ce livre d'hommage aux Résistants du Cap.

C'est en 1975 que j'ai demandé à mes parents d'écrire leurs souvenirs de la période 1939-1945 qu'ils avaient vécue intensément. Cette période que j'ai partagée avec eux et qui m'a si profondément marquée... Ils se devaient de faire connaître à leurs petits enfants leurs activités clandestines dans une commune rurale de 6573 habitants située à l'extrême pointe de la France, occupée par un ennemi arrogant qui se montrait intraitable, inhumain, impitoyable face à une population au début désespérée et peut-être parfois accommodante. Comment ont-ils pu, après un abatement compréhensible, réagir, entraîner d'autres dans leur sillage à résister et à agir, à faire un devoir de patriote ?

Ils se sont décidés. J'ai soumis un questionnaire à mon père. Ma mère, elle, a préféré écrire sans cadre. Elle a pris un grand cahier vert dans lequel elle écrivait lorsqu'un souvenir lui revenait en mémoire. Ce cahier n'était jamais loin de ses activités (repassage, tricot, lecture du journal, mots croisés...)

Ces écrits étaient destinés à rester en famille.

Mais en 2005, je me décide à les porter à la connaissance des Plouhinécois. Ils sont enrichis des souvenirs de plusieurs habitants du Cap Sizun qui ont contribué aussi à la libération du pays ou qui tout simplement me parlent de leur vie à cette époque.

J'ignore si mon travail intéressera des lecteurs mais je ne peux rester passive. Les Résistants F.T.P.F du Cap Sizun ont fait leur devoir fort discrètement et sans en tirer gloire. Ce n'est pas une raison pour les passer sous silence et les oublier. Car « Il n'y a de pire injustice que l'inégalité dans le souvenir » C.Violette (© Ouest France 06/08/04) et « L'oubli ne doit pas être pour les Résistants un second linceul » R. Le Pape (© Ouest France 29/08/04)

Au fil des ans je me rends compte que ces 4 années d'occupation et de résistance sont très profondément ancrées en moi et qu'elles ont à tout jamais marqué ma petite enfance. L'enfant est un buvard qui voit, qui entend, qui ressent, qui absorbe d'autant qu'il ne comprend pas comme les adultes.

Et malgré ce qui est imprimé dans le Télégramme du 11/08/04 « ...l'histoire est la recherche de la vérité...la mémoire est un lien affectif avec le passé », je persiste à penser que ce j'ai vécu dans une famille de résistants (parents et grand-mère) est bien réel et que je suis tout aussi crédible que d'autres qui écrivent ce qu'ils ont entendu dire.

D'abeille

Et je sais qu'il y en a qui disent : ils sont morts pour peu de chose. Un simple renseignement (pas toujours très précis) ne valait pas ça, ni un tract, ni même un journal clandestin (parfois assez mal composé). A ceux-là, il faut répondre : " C'est qu'ils étaient du côté de la vie. C'est qu'ils aimaient des choses aussi insignifiantes qu'une chanson, un claquement des doigts, un sourire. Tu peux serrer dans ta main une abeille jusqu'à ce qu'elle étouffe. Elle n'étouffera pas sans t'avoir piqué. C'est peu de chose, dis-tu. Oui, c'est peu de chose. Mais si elle ne te piquait pas, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus d'abeilles. "

Jean Saulhan.



© 2012

Dans la nuit du cachot j'ai vu ces deux lumières :
Le courage et la fraternité. O victimes !
Le bourreau qui vous tue fait renaître des hommes.

Gabriel Audisio

Je n'oublierai jamais
Des lilas et les roses
Ni ceux que le printemps
En ses plis a gardés.

U. N. A. D. I. F.

(Fiche Nationale) N° 002 861

NOM BRUSQ
Prénoms Emmanuel
Né à Audierne (Finistère)
Le 13 Août 1923 Nationalité Française
Profession Marin de l'Etat
Domicile Audierne - 5 Rue Jules Ferry

Qualité **D I F**



le 17.5.1961
Département

Section Locale

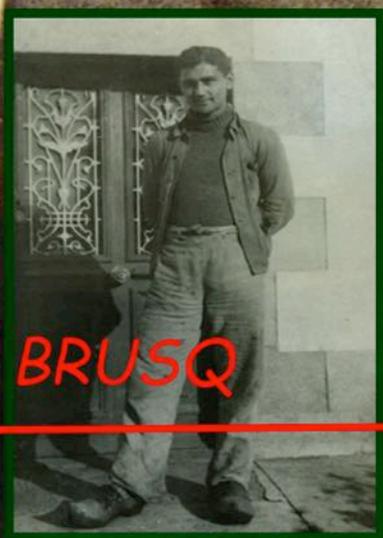
DEPARTEMENT du Finistère
Canton de Lanrivault

ST. CARTE D'IDENTITE
Nom : BRUSQ
Prénoms : Emmanuel
Père de : Blaise Joseph
Profession : Cultivateur
Né le 13 octobre 1923
Département : Finistère
Mairie : Lanrivault

Taille : 1.70
Cheveux : bruns
Moustaches : bruns
Yeux : bruns
Signes particuliers : aucun

SIGNALEMENT
Tête : brune
Forme générale du visage : ovale
Total : brune

Empreinte digitale
Signature de l'individu : *Emmanuel Brusq*
Signature de l'officier : *[Signature]*
Date : 10-1-1961
Lieu : Lanrivault



Emmanuel BRUSQ

Bd Manu BRUSQ
Résistant

Mort pour la France
1923 Avril 1944

3

Cette plaque se trouve sur l'hôtel "Le Roi GRADLON" à la plage d'Audierne.



Cette plaque se trouve sur l'hotel "Le Roi GRADLON" à la plage d'Audierne.

P. 5

~~À qui qu'un de Paris de Hattlers~~

~~cherchait quelque chose je suis à~~

~~Paris chez Cithon, ou autre boutique~~

P.S. je suis parti tout simplement

à Hambro sans vous rien dire c'est

mieux une fois ma perne terminée

Truif

Autout silence

Fidèle le 27 - 6 - 43

Bien chers parents -

Je remets cette lettre à une personne
qui vous la fera parvenir cinq
jours après mon départ.

Je m'en doute pas si j'ai fait cela
je suis tout simplement la ligne de
conduite que nous hommes assignés.

Nous partons pour Gibraltar en passant

par l'Espagne nous sommes cinq

Comme d'habitude. Pour le voyage et

les frais ne vous en faites pas tout

est réglé j'ai vendu les 2 pantalons

que je possédais de la main, et s'il

n'y en a pas assez les autres en auront

nous avons des Cuyaux pour y aller

l'autre également d'ailleurs sont prêts

avant nous -

Je m'excuse de cette façon mais malgré

ma minute j'ai tenu à ce que
toutes les responsabilités retomberent
sur moi et j'espère que hors université
écoutez donc la radio le message que
vous vous transmettions sera le suivant
(Saint Raymond et Saint Joseph se
sont mis d'accord, tous bien arrivés -
j'enviai moi-même à Nantes pour
porter ma démission - j'ai pris
quelques connoces. flégoleb - 1 boîte
de thon et une boîte de sardines ainsi
qu'un kilo de sucre je vous demand
par voy mais on en avait beoivy
ne dites rien de cela à Alain
pas même à la famille il vaut
mieux se taire la dessus on ne
sait jamais -

Ai cela viroit vous ne le regretter
pas je vous le jure. je sais que je
vous doit beaucoup et le jamais
toujours -

Papa et Mamay encore une fois
je m'en soulez pas de ne vous avoir
rien dit, je sais que vous auriez
préféré moi-même plutôt que de divulguer
le secret, mais j'ai tenu parole
puis qu'il était convenu ainsi.

Et ne me reote plus qu'à vous
souhaiter une bonne santé à tous
et à vous couvrir de baisers en
attendant de vous embrasser en
veniquem. Ce jours là je prie
que vous seuf les plus heureux parents
de la tene.

Courez de baisers ma petit
Marysotte ainsi que mon petit
frère Alain à qui je promets de
beaux toujours quand je reviendrais

Notre fils qui vous aime de tout coeur
A Dieu va - la France
deux
Mary

Quimper. le 25 février

Chers Parents -

Je vous envoie ces quelques lignes qui
j'espère vous trouveront en bonne
santé, pour moi elle est jusqu'à
présent excellente -

Je vous disais l'autre jour de
m'envoyer un colis mais j'avais
entièrement oublié de vous avertir
qu'il fallait la carte d'alimentation
tachez donc de me l'envoyer le plus
tôt possible dans une enveloppe à l'adr.
indiquée au verso de l'enveloppe -

Boache, papa de venir m'envoyer le
colis. si tu veux me voir il faudra que tu
ailles à la préfecture demander une
autorisation pour venir me voir -

Alors comme je t'ai déjà dit - du
raquis, (c'est ce qu'il y a de plus bonnatif
à défaut de pain) un paquet de biscuits
Mendebrot comme il y a, à la maison, et
un paquet de cigarettes si possible -

J'ai reçu samedi un superbe Colis
de madame Hernoaf qui m'a fait
réellement plaisir -

Si tu peux viens le plus tôt possible -
Jeudi par exemple - car après ce
temps je n'aurai plus de provisions -

Je t'embrasse bien fort toi et
mamay. Bons baisers à Marguerite
et Alain -

J. Hernoaf

25
200

420

E

Je voudrais un jour dans une immense nef
Pour ma patrie partir
Je voudrais un jour à mon poste de Chef
Pour ma patrie mourir.
Oh! que de grands idéaux dans la jeunesse
Mon beau pays servir
Celui là surtout, jamais ne cesse
de me poursuivre.
Partir, servir, mourir en chef.
(Pour tenter) gens à vous suivre
A ces hommes enquiring les quatre F
Fier, Fort, Féal et Franc
Quelle vraie joie de mourir en Français
Pour elle, qui est le sang?
Il faut qu'on dise. Il était bon ou mauvais
pas de moitié,
Car il n'y a que dans une atmosphère
sans médiocrité
qu'on trouve le sacrifice. Dans sa sphère
Il faut rayonner.

Et, a court de poings, faire prévaloir
La souffrir et chanter
Et puis si pense mourir un soir
Avec un bon curé,
Ou, comme un chien, tout au loin crever
ou, d'un boulet frappé
Tomber au champ d'honneur, mon âme va s'envoler
Rien a Dieu
n'est volé. J'aurai fait mon devoir
Et mon juste Dieu
me dira, Desormais tu pourras me voir
Toujours dans les cieux.



*Cette plaque se trouve sur l'hôtel "Le Roi Gradlon"
(plage d'Audierne)*

Manu BRUSQ est né à Audierne le 13 Aout 1923 d'un père Audiernois et d'une mère Sénégalaise, 1^{ère} épouse de mon père. Élevé dans "le Cap", il parle parfaitement le Breton.

En 1939 il s'engage dans la Marine et part à St Mandrier faire le cours de Mécanicien. À l'obtention de son brevet (début 42), il est affecté sur le "Lansquenec", contre-torpilleur basé à Toulon. Il y reste jusqu'au sabordage de la Flotte.

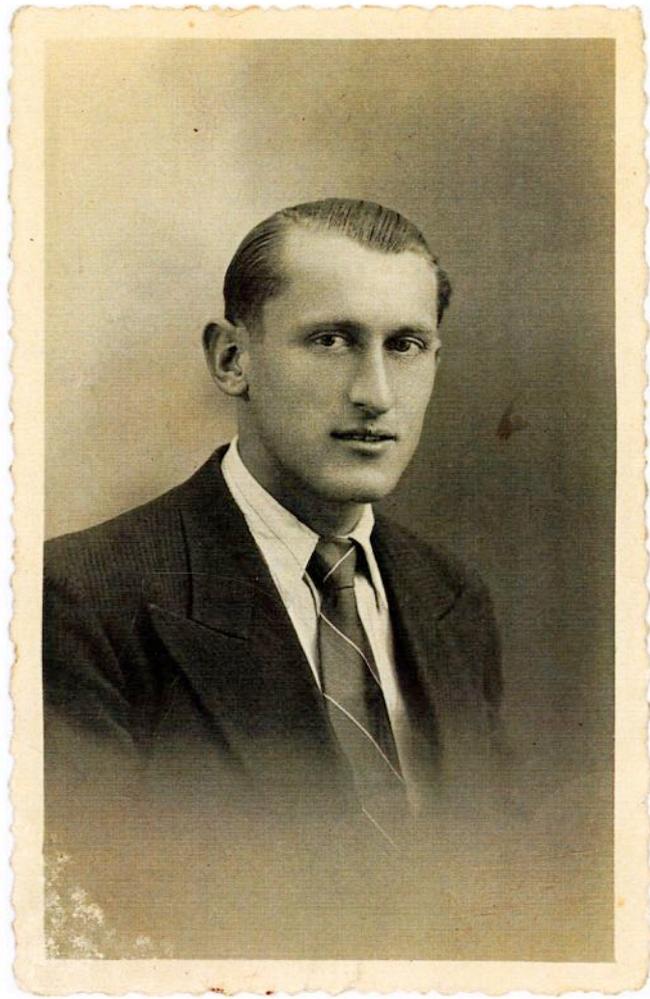
Il regagne alors Audierne.

Né supportant pas l'occupation allemande, il participe à quelques "coups de main" puis, en Juin 43, part avec quelques amis Audiernois pour essayer de rejoindre l'Angleterre, via l'Espagne.

Il est capturé, avec Constant Le Floch, dans les Pyrénées. Les Allemands, trouvant un "noir" et un blanc, pensent à des aviateurs Américains ... et les interrogent en Anglais - Eux, surpris, répondent ... en Breton. Les Allemands, interloqués, ne savent que penser. Ils sont internés au fort du Ha, à Bordeaux, le 29 Juin. On met des "moutons" dans leur cellule mais, eux, ne communiquent qu'en Breton. La supercherie dure quelques jours mais, sous la torture (de la baignoire) une expression Française échappe à l'un d'eux et les trahit.

Le 31 Aout 43, ils sont transférés au "stalag 22", à Compiègne. Le 18 Septembre ils sont enfermés dans des wagons de marchandises à destination de Dachau. Dans la nuit du 18 au 19, il réussit à forcer la porte du wagon et, profitant d'un ralentissement, saute du train avec quelques autres qui se dispersent. Des mitrailleuses crépitent, Constant ne suit pas.

Il rentrera de Dachau en 45



Hannu regagne Audierne, voyageant de nuit, souvent sous des wagons, parfois caché par des cheminots et, trop facilement reconnaissable "au pays", rallie le marquis de Scaër. Malheureusement ce marquis est dispersé par les Allemands le 23 Octobre

Il rentre alors à Audierne où il doit vivre caché, parfois chez nous, parfois dans des fermes (dont celle de M. Rogel, à Kerhuon)

Il est repris à Quimper (par des gendarmes français) le 20 Mars 44 et incarcéré à la prison St Charles.

Dans la nuit du 20 au 21 Avril il est transporté, avec une vingtaine de camarades, pour être fusillé dans les dunes de Penmarc'h. Une dame, habitant une maison isolée proche de là, réveillée par le bruit, regarde à travers ses volets. Elle dira plus tard: « J'ai vu un grand "noir" sauter du camion, accrocher l'officier du peloton par le cou, lui arracher sa baïonnette et le tuer. »

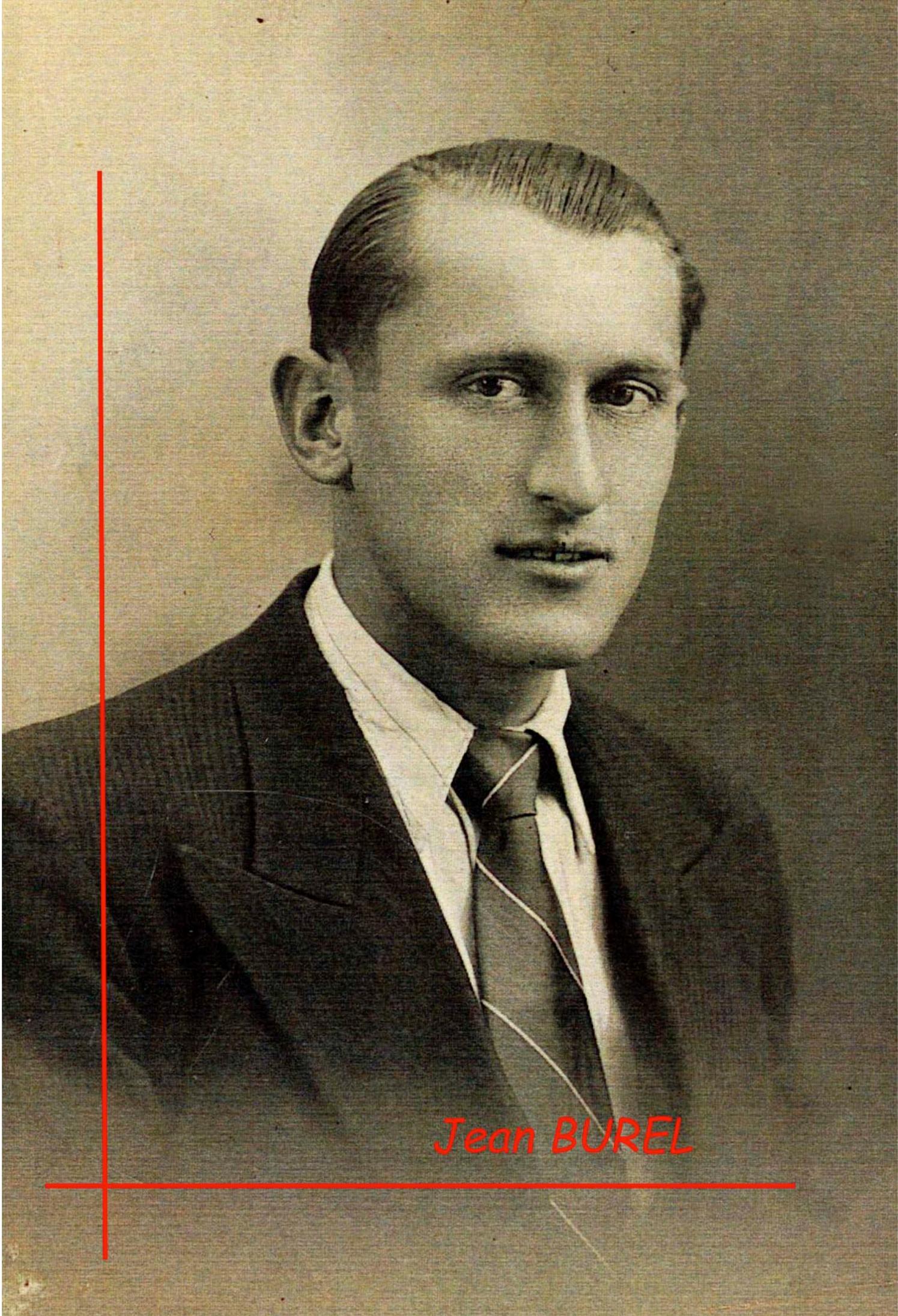
Je n'avais pas précisé, plus haut, que Hannu était doté d'une force herculéenne - qui explique sans doute aussi l'évasion du train.

Il a, bien sûr, été torturé avant d'être fusillé.

Il n'avait pas encore 21 ans et Audierne était libérée quelques mois plus tard.

Mais j'avais 10 ans 1/2 ... et me souviens très bien de ce que j'ai vu, de ce que Hannu, mes parents et d'autres (dont Constant) m'ont raconté.

Bruno



Jean BUREL

Monsieur Branchou

Je regrette de ne pouvoir vous donner en détail l'activité de mon cher camarade Jean Burel, mais voici ce que je connais de lui...

- Fin 1942 Jean Burel était alors batelier (pont de Chaumont) à Rouen où comme beaucoup il s'est trouvé désigné pour le S.O.T. en Allemagne.

Il s'est réfugié aussitôt dans la région de Quimper où il a pris contact avec l'organisation de résistance des F.T.P.F. dont il a été un des plus actifs.

La Liaison avec Paris a toujours été très difficile et non sans risques (un convoyeur le faisait à peine 2 mois sans être pris)

Un jour où il fut désigné pour faire ce travail, c'est à ce moment que j'ai pu voir le cran et le dévouement qui animait ce brave petit gars. Il n'avait comme papier d'identité à cette époque qu'une carte au nom de « Jacques Le Goff, inspecteur du travail »

Ce n'est que le 2^{ème} mois d'activité dans ce service qu'il descendit à Quimper pour sa distribution. Il coucha et mangea d'abord chez ma belle sœur Mme Jaffrenoux, mais moi je ne trouvais pas l'endroit sûr et je l'envoyais dans ma maison du petit Paris où à n'importe quel moment il pouvait entrer et sortir et surtout prendre un repos bien gagné.

(suite)

Son travail était celui-ci : Le dimanche soir au lundi matin, partant pour Paris, rentrant le mercredi soir avec au moins 37 Kilos de papier. Le lendemain, nous faisons les paquets par départements (car il fournissait au Finistère, Morbihan, Côte du Nord, Illes et Vilaine, et les derniers temps Calvados et Manche...) qu'il remettait un jour à Rennes un jour à Pontivy, St Brieuc, Larchais Quimper etc... à un autre convoyeur départemental

Le 6 juin arriva avec le débarquement des alliés qui devait annoncer la libération de notre pays Jacques, nous le nommions toujours ainsi ne pouvait continuer son service faute de communication, mais après 2 jours d'infatigable et sans nouvelles de son chef direct. il partit avec Jean Galles qui voulait à tout pris l'envoyer au maquis avec lui

Quelques jours plus tard j'ai pu savoir qu'il attendait d'être accepté par vous et Monsieur Le Cun au Maquis de Plesidy et ce jour là je lui ai envoyé du linge et de l'argent.

Par l'Ouest-Éclair, j'ai appris que Jacques Le Goff avait été fusillé par les boches

Je l'ai revu ce brave petit gars le 7 août 1944 à Servel où il avait été enterré avec d'autres martyrs

Jean Burel a été pour moi le meilleur camarade et le plus dévoué pour sa bonne cause avec toujours le sourire et la chanson aux lèvres

Monsieur Branchouse je pourrais vous en dire davantage verbalement mais sur ce papier je crois vous donner l'essentiel.

C E R T I F I C A T
- - - - -

Je soussigné, Commandant BRANCHOUX, Officier de la Légion d'Honneur, Médaillé Militaire, Médaillé de la Résistance, ex-Chef départemental F.F.I. certifie sur l'honneur l'exactitude des faits suivants: . . .

Jean BUREL, domicilié à PLOUHINEC, (Finistère), a été arrêté le 27 Juin, à PONT MELVEZ, la veille même du parachutage de Plésidy, auquel il devait participer. Comme Chef de l'Armée Secrète des Côtes du nord, j'avais donné ordre à son groupe d'attendre mes instructions dans un maquis militairement organisé. Le parachutage ayant été retardé de 24 heures, Jean BUREL, et presque tous ses camarades furent pris par les Allemands, torturés et tués le 3 Juillet à SERVEL (C.D.N.).

Son action dans la Résistance, est la cause unique, directe et incontestable de sa mort pour la France.

Guingamp, le 6 Juin 1954.



A T T E S T A T I O N

Je soussigné, Lieutenant-Colonel TRELLU, inter-Départemental des Francs-Tireurs et Partisans Français dans la Région Bretonne et Chef d'Etat-Major F.F.L. du Finistère.

Certifie que Monsieur Jean BUREL de PLOUHINEC a participé à la Résistance en Bretagne avec le plus grand esprit de sacrifice et l'héroïsme le plus pur.

Combattant dans une unité de Francs-Tireurs dans la Région d'Andrieux depuis Septembre 1942. A été volontaire en 1943 pour devenir Officier de Liaison et de transmission de l'Etat-Major des Francs-Tireurs et Partisans poste excessivement dangereux et qui demandait de grandes qualités d'audace de courage et d'héroïsme.

Il a toujours assuré ses missions avec le plus grand mépris du danger échappant très souvent aux poursuites de la police de Vichy et de la gestapo. Comme à Paris en mars 1944, à St-BRIEUC, à GUINGAMP, à RENNES le 1er Mai 1944. A organisé des sabotages sur la voie ferrée PARIS-BREST, dans la région de GUINGAMP et entraîné avec lui tout le personnel de la S.N.C.F. de GUINGAMP ce qui a provoqué une interruption de trafic pendant 48 heures.

La veille il avait passé la nuit à CARHAIX parcourant toutes les rues malgré les rafles qui se sont succédées et portant de maison en maison les appels des organisations de Résistance pour les manifestations du 1er Mai.

Au lendemain du débarquement, il rejoint une unité de Francs-Tireurs et Partisans dans la région de GUINGAMP après avoir récupéré une caisse de grenades et de nombreux explosifs dans la ville même, par un coup de main audacieux sur un dépôt ennemi.

A participé à de nombreux coups de mains contre l'ennemi. A été capturé par la gestapo et assassiné sans avoir livré le moindre renseignement.

Jean BUREL a été le type du combattant sans peur et sans reproche d'un désintéressement magnifique, circulant souvent sans argent, sans vêtements de rechange, sans chaussures et néanmoins, sans jamais se plaindre.

Il est mort avec le même courage qui l'a toujours animé dans les épreuves les plus difficiles.

Fait à Paris, le 30 Octobre 1946

signé) Daniel TRELLU

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
DES
DÉPORTÉS ET INTERNÉS, RÉSISTANTS ET PATRIOTES
DU FINISTÈRE
F. N. D. I. R. P.

SECRETARIAT DÉPARTEMENTAL
Rue Duquesne - Baraque des A. C. et V. G.
B R E S T

BREST, LE 16 Mars 1955

Monsieur Jean BUREL
Route de la plage
PLOUHINEC (Finistère)

N° 401 / 55
à rappeler

Cher ami,

Nous avons reçu votre lettre du 12 février 1955, et immédiatement nous avons agi près du Ministère des A.C. et V.G. à PARIS, organisme qui doit délivrer la Carte d'INTERNE RESISTANT pour votre fils.

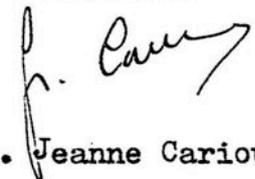
Nous pensons que à la date actuelle vous aurez reçu satisfaction. Dans le cas contraire, prière de nous le signaler.

D'autre part, il vous reste encore à formuler la demande de Carte de COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE au titre posthume pour votre fils.

De ce fait, vous voudrez bien compléter le dossier ci-joint et nous en faire retour avec les pièces qui y sont demandées.

En attendant de vous lire, veuillez agréer, cher ami, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

La secrétaire


Mme. Jeanne Cariou



Prière de joindre deux timbres
à la réponse.

Nicole BUREL-MIDY

Je suis née le 12 août 1937 à Plouhinec. J'avais deux frères, Jean, né en 1921 et Yves, né en 1924. Jean travaillait à Rouen, comme mon père, et Yves était à l'École des Moussettes de Toulon. Ils avaient l'âge de ma cousine Madeleine Stéphan-Guillou. Les liens qui unissaient les deux familles étaient très serrés : nos mères étaient sœurs et seule la route menant du bourg à la mer sépare nos maisons.

Notre maison était plus modeste que celle de Madeleine. Un muret par-dessus lequel nous apercevions souvent l'officier allemand toujours à cheval et tenant cravache, entourait notre jardin dans lequel il lui arrivait d'entrer. Un jour, il aperçoit Jean dans le jardin. Pauvre Jean qui avait fui Rouen et le STO, croyant trouver un abri sûr à Plouhinec ! L'officier qui s'exprimait dans un français excellent l'entretient d'abord du sabordage de notre flotte à Toulon, puis s'étonne de sa présence à Plouhinec alors qu'il aurait dû être en Allemagne dans le cadre du STO.

Jean a compris et a pris la poudre d'escampette.

Dans un premier temps, il a trouvé à se faire embaucher dans une ferme du côté de Mahalon. Mais le travail s'est mis à manquer. Je suppose que c'est à ce moment-là qu'il a rejoint la résistance. Peut-être du côté de Quimper.

C'est très peu de temps après, alors que la maison de Madeleine était déjà occupée, que la nôtre fut à son tour réquisitionnée. Nous avons dû déménager. Je ne me souviens plus des circonstances.

Nous avons trouvé refuge à l'école des garçons, qui est maintenant la maison des associations. Monsieur Minou et sa famille occupaient le logement du directeur et nous, le logement vacant de l'instituteur adjoint. Nous avons une grande pièce au rez-de-chaussée dans laquelle ma mère avait tendu un rideau pour cacher un coin débarras où il y avait, entre autres choses, un tas de pommes de terre (les occupants de notre maison nous avaient laissé la jouissance du jardin). À l'étage, nous avons deux chambres : une petite pour ma grand-mère, veuve, l'autre pour nous (mon père travaillait à Rouen sur une drague).

Nous avons souvent la visite des Allemands. Toujours la nuit, et sous des prétextes futiles. Nous étions terrorisées, mais pas dupes : ils recherchaient mon frère. Ils nous obligeaient à nous lever en pleine nuit les fois où, comme par hasard, mon frère était censé être passé. Dans ces moments-là, ma mère disait : « Oh, mon Dieu, mon Dieu ! les voilà encore ! Je leur dirai de me tuer en dernier. » Ils fouillaient la maison, constataient que mon frère n'était pas là et repartaient..., les gradés chez Madeleine (où il y avait aussi des filles), les simples soldats chez moi où il n'y a jamais eu de filles. Et nous essayions de retrouver un peu de calme.

Parmi les soldats, il y avait un adjudant qui n'a jamais fait de mal à personne. Au contraire, même, car il prévenait quand la Gestapo devait passer.

Moi _ AH ? Remarquable !... Et qui prévenait-il ?

Nicole _ Les gens qu'il soupçonnait être des résistants.

_ C'est à dire ?

_ Ah ... je ne sais pas. Je me souviens qu'il avait dit à ma mère tandis qu'elle travaillait dans le jardin : « Je n'aurais jamais pensé que les femmes françaises auraient eu des langues si déliées

_ Peux-tu m'expliquer le sens de ces paroles ? Que sous-entendaient-elles ?

_ Je suppose qu'il voulait dire que des femmes du pays renseignaient les Allemands sur la Résistance. »

Nous savions que Jean était grillé dans le coin, ici. Mademoiselle Marie Kérourédan, de Long Ael, l'avait prévenu.

Moi « _ Je me souviens de cette dame. Elle était résistante et chantait très bien aux banquets de la Libération. Comment avait-elle eu ce renseignement ?

_ Mystère... Peut-être par des gendarmes. .. Pourtant, il fallait se méfier d'eux, à l'époque. Toujours est-il qu'elle avait montré à Jean la liste des dénonciateurs... tous Plouhineçois.

_ Des gens que vous connaissez toujours ?

_ Oui, oui, oui ! »

Jean, de son nom de résistance Jacques Le Goff, a été massacré à Servel, dans les Côtes du Nord, et jeté dans une fosse avec un de ses camarades.

Après la guerre, ses camarades costarmoricains, ayant eu connaissance de sa véritable identité, sont venus à Plouhinec pour « faire justice ». Dans ce groupe venu de Guingamp en voiture, il y avait un curé, l'abbé Boulben. Ma grand'mère s'est fermement opposée à ces représailles.

Et pourtant... A chaque fois que mon frère passait à la maison, sa présence était vraisemblablement signalée aux Allemands car nous avions leur brutale visite dans la nuit qui suivait.

« _ Qui les renseignait ? Une personne qui se faisait passer pour amie et qui en fait ne l'était pas ?

_ Oui.

_ Je ne peux pas imaginer que cette personne faisait partie de la Résistance.

_ Hum, hum... Une Résistante nous a bien proposé, lorsque mon frère est mort, de nous vendre du tissu noir pour le deuil... et à Madeleine, du tissu blanc pour son mariage.

_ C'est bien curieux. Peux-tu me donner le nom de cette personne ?

_ Ce que je te dis est vrai, mais je veux taire son nom.

_ Je respecte ta volonté... Mais, ma mère t-a-elle proposé du tissu ?

_ Non.

_ Ma tante Tudine t'a-t-elle proposé du tissu ?

_ Non.

_ Eh bien, c'étaient les deux seules femmes résistantes FTP du quartier.

_ J'ignorais qu'elles étaient résistantes. Tu viens de me l'apprendre.

_ Les vrais Résistants devaient être plus que discrets afin que personne ne connaisse les auteurs des actions clandestines. Et ma mère écrit dans ses souvenirs : « Certains hommes et femmes n'hésitent pas à usurper le titre de terroristes et, la tête recouverte de fichus, vont de ferme en ferme, se faisant remettre de l'argent sous la menace. Comme ils volent n'importe qui, on ne tarde pas à se rendre compte que ce sont de véritables bandits. A Plouhinec, une bande tombera entre les mains des gendarmes alertés par la Résistance. Elle ajoute aussi : « Pour s'habiller, les maquisards ont pris l'habitude de rançonner les collaborateurs. Malheureusement, il y a eu quelques abus et certains, très peu nombreux, (heureusement, car ils attireraient l'attention) se sont montrés malhonnêtes. » Peut-être que la personne dont tu parles faisait partie d'un de ces groupes. Et, de plus, s'enrichissait-elle en vendant très cher ce qu'elle avait volé ou s'était attribué.

_ Parmi les Allemands qui logeaient chez moi, le sergent était un personnage singulier : il prévenait la Résistance quand une rafle était en préparation.

_ C'est un bruit qui a couru. Mes parents étaient résistants de la première heure et j'ai une autre version des faits. Les Allemands ont été très durs ; ce n'est que vers le mois d'août 1944, sentant le vent tourner, qu'ils se sont montrés moins intraitables. Ce sergent a donc conseillé à Monsieur (dit Lan Maréchal, car il était maréchal -ferrant) de quitter Plouhinec, comme l'avaient fait d'autres résistants. Et c'est Monsieur Poulhazan, de la Croix Donnart, bien renseigné puisqu'il fréquentait l'occupant, qui a fait dire que la Kommandantur allait recevoir des renforts de la Gestapo.

Mais il faut savoir que ce sergent, fait prisonnier peu de temps après, a dit regretter de n'avoir pas eu le temps, avant de quitter Plouhinec, de mettre le feu à l'école des filles et à la boulangerie Trividic de Guenez.(lieux d'hébergement de résistants).

Un jour, rafle chez nous à l'école. Jean était là. Il a vu les Allemands arriver. Il nous dit : « Je dégage ; je file par derrière. Partez aussi. Allez à Kervenec chez tante Anna ! »

Jean m'avait offert quelque temps auparavant une poussette de poupée et un baigneur que j'avais prénommé Jean Claude. Il n'était pas question que je quitte le logis sans ma poupée et sa poussette... Et Nicole a traversé le bourg, fièrement, accompagnée de sa maman, de sa grand'mère et de Jean Claude bien au chaud dans sa poussette. Les sentinelles allemandes semblaient même nous faire une haie d'honneur, et ce, jusqu'au carrefour où nous avons tourné à gauche. Jean nous attendait à Kervenec. Il est allé droit à la poussette, a soulevé Jean Claude et est reparti avec ... des tracts... Mission accomplie avec honneur pour Jean Claude.

C'est là que Jean nous a dit au-revoir pour la dernière fois. Il nous a fait un signe de la main et a disparu.

Le temps a continué à s'écouler, loin d'être paisible, rempli d'angoisse et d'inquiétude.

J'étais gamine. Un jour, je me trouvais seule à la maison ; maman travaillait à Kervenec, grand'mère était de corvée d'eau à la pompe de la cour. Entre un homme inconnu, portant fièrement le feutre de la Gestapo. Terreur ! Il m'apostrophe :

« _Es-tu seule ?

_Non, ma grand'mère est dans la cour.

_Mais non, voyons, tu as encore du monde dans la maison !

_Non !

_Mais si ! Tu as des frères ... Ton père !

_Non, non ! »

A ce moment, prise de panique, je veux m'enfuir. Mais il me coince à la porte et insiste : « _Mais si, mais si ! Tu as encore du monde avec toi ici ! »

On m'avait tellement fait la leçon que je ne pouvais répondre autre chose : Non, non, non.

Il m'accompagne alors à la pompe et pose les mêmes questions à ma grand'mère qui ne comprenait et ne parlait que le breton, langage que le brutal individu ignorait totalement. Furieux, il nous bouscule et repart, rageur. Il n'était pas Plouhineçois.

Nous vivions dans l'inquiétude et l'angoisse en permanence. Nous ne voyions plus personne et nous ignorions où était mon frère Jean. Par la suite, nous avons appris qu'il était agent de liaison sur plusieurs départements.

Nous savons qu'il est passé à Ancenis. Albert Gall, gendarme à cette époque dans cette ville, lors d'une ronde, aperçoit un individu sous un pont. « Merde, se dit-il, Jean Burel ! » Aussitôt, il revient à la caserne, se met en civil et ressort. Il retrouve Jean sans argent, sans nourriture, sans vêtements, sans toit. Il le dirige alors vers une cache et lui dit : « Je reviendrai ce soir. Ne bouge pas tant que tu n'entendras pas le signal dont nous convenons »

Albert, 60 ans après, c'est du plus profond de mon coeur que je te remercie. Jean disait parfois : « Je vais venger mon oncle !! »* Il ignorait alors le malheur arrivé à notre frère Yves et à son autre oncle René-Pierre, Le Louvreur. Jean était un garçon formidable. Un BRAVE.

Et c'est longtemps après que nous avons pu reconstituer la fin tragique de mon frère Jean.

Suite au débarquement allié en Normandie, il avait été coupé de son chef de réseau. Il se trouvait à Serval, dans les Côtes du Nord (Côtes d'Armor, maintenant). Il attendait un ordre qui ne venait pas. S'il avait continué à attendre seul, il n'aurait sans doute pas été tué. Il

*Le père de Madeleine, ma cousine.

n'avait plus d'argent. Il a rencontré des gens du maquis de cette région qui lui ont dit : « Ne reste pas seul, viens avec nous au maquis. » Un jour, poussés par la soif, ils sont entrés dans un café. C'est une femme qui les a dénoncés et ils ont été arrêtés le 27 juin 44 à Pont Melvez

Jean a été pris pour un des chefs du maquis, alors qu'il ne connaissait rien du fonctionnement de celui-ci. Mon frère et Jean Tallec ont été torturés puis tués par la gestapo le 3.7.44 à Serval. Madame Tallec les a vu emporter, ensanglantés. Ils ont tous deux été jetés dans une fosse. Mme Tallec a elle-même ouvert cette fosse et déterré les victimes. C'était atroce. Devant ce travail macabre, elle a pensé qu'elle allait devenir folle... Le débarquement des Alliés avait rendu les Allemands fous furieux. Officiellement, Jean a été fusillé, mais son corps ne présentait aucun trou de balle et j'ai toujours entendu mes parents dire qu'il avait été décapité ; ses yeux avaient été (silence) ; il n'avait plus d'ongles. La tête de Jean Tallec semblait avoir été passée dans un presseur.

Mme Tallec, sachant que Jean était de Plouhinec, a pris contact avec la mairie de cette commune. Mais, ici, personne ne connaissait 'Jacques Le Goff, cheminot' (activité de camouflage).

Jean a donc été enterré à Guingamp avec Jean Tallec, sous son nom de Résistant.

C'est plus tard que son hôtesse, ramassant la manteau que Jean avait laissé chez elle, a trouvé le vrai nom de mon frère cousu dans la doublure du vêtement : « Je m'appelle Jean Burel. »

Mes parents sont alors allés chercher le corps de mon frère en camion, seul moyen de locomotion qu'ils avaient pu trouver. Mon père a dit, en voyant le corps : « Je ne sais pas si c'est mon fils... »

Et Mme Tallec a ajouté : « Tels qu'ils sont, en ce moment, ils sont bien... »

Les Allemands les ont martyrisés pendant une dizaine de jours. Mme Tallec l'a su parce que l'Allemand responsable a été arrêté et tué par la Résistance.

Un seul ne pouvait rien dévoiler puisqu'il n'appartenait pas à ce maquis. L'Allemand a dit « Je regrette. » Trop tard... Fusillé !

Nous avons retrouvé ma maison où on nous avait laissé des lits en ferraille et des quantités de puces... Mais quelle importance ... ?

J'ai été marquée par le fait que nous vivions toujours sur le qui-vive, souvent sorties de notre sommeil, terrorisées..., les syncopes de ma grand'mère sous le coup d'émotions trop fortes... mais surtout, surtout, ... mes frères.

Mon frère Yves avait quitté l'Ecole des Mousses où il ne mangeait pas à sa faim. Mon oncle René-Pierre Lerouvreur, qui habitait Toulon, l'avait fait embarquer sur un chalutier qu'un sous-marin allemand torpilla au large de Casablanca. Il y eut deux rescapés.

Cette guerre m'a enlevé mes deux frères et deux oncles... Les joies de la Libération ?? Chez nous, il fallait d'abord sécher les larmes et essayer de revivre.

Il y a peu d'années, à la demande de mon cousin Albert le Gall, une petite impasse du quartier de Kersugard porte le nom de mon frère Jean, impasse dans laquelle est né mon père, sans indication particulière.

*

1942: Franc-tireurs d'Audierne

1943: Volontaire pour devenir Officier de liaison et de transmission



Obsèques de Jean BUREL



**Plouhinec
au Monument
aux Morts
Albert TRIVIDIC
lisant le discours.**



Obsèques de Jean Burel

Plouhinec



Jean Burel ne méritait-il pas bien mieux ?
(Plouhinec)



HUBERT CAJAN

*Mort au combat de Lesven en Beuzec Cap Sizun le 26 août 1944 à l'âge de 18 ans
Combattant F.T.P*

Juillet 2004 Hubert Le Pagne

Hubert est né à Nantes le 2 décembre 1925. Il a fait ses études au Collège Le Loup-Bohier à Nantes et a travaillé un peu dans cette ville en tant qu'électricien, puis à été désigné comme STO (travail obligatoire en Allemagne) par les allemands.

Afin d'échapper à l'armée allemande, il s'est réfugié à Plouhinec chez ma mère, sa tante, Madame Le Pagne connue sous le nom de « tante Fine », qui hébergeait déjà ses deux jeunes frères, Henri 14 ans et Claude 7 ans.

Ne le voyant pas se présenter, les allemands se sont rendus au domicile de ses parents. Ces derniers avec sang froid leurs ont indiqué qu'il était parti en Allemagne. Les allemands mécontents ont alors amené son frère Jacques d'un an son aîné, mais ce dernier a été libéré peu de temps après.

Hubert s'est procuré de faux papiers d'identité et a trouvé du travail toujours comme électricien à Audierne. Sans tarder, il s'est engagé dans les F.T.P n'en parlant à personne de la famille.

Un soir assez tard, nous avons entendu des bruits de bottes dans la cour de la maison, puis des voix demandant : « ouvrir ». C'était les allemands.

Ma mère s'est alors levée et a ouvert la porte.

Un officier allemand est rentré dans la maison en braquant une grosse lampe électrique et a demandé : « où est monsieur ? »

Bravant sa peur, ma mère lui a répondu : « ici pas de monsieur, veuve, que des enfants ». Nous étions deux dans chaque lit et nous étions tous apeurés par ces voix gutturales. A un moment, l'allemand a braqué sa lampe torche sur nos yeux et a inspecté tous les lits. Hubert s'est fait tout petit et par chance il ne l'on pas remarqué. Les allemands sont alors repartis en étant un peu plus poli qu'à leur arrivée. Grand OUF dans la maison !!!

Le lendemain, nous avons appris qu'ils avaient raflé tous les hommes et les avaient parqués à l'usine de la gare de Plouhinec. Tous n'ont malheureusement pas été relâchés.

Hubert a confié à son frère Henri alors âgé de 14 ans, qu'il faisait parti de la résistance dans les FTP et que la veille il avait eu très peur.

Hubert faisait la navette deux fois par jour pour son travail sur un vieux vélo, lorsqu'un soir en rentrant, au carrefour de Trébeuzec, il rencontre une patrouille allemande.

Au dernier moment, il reconnaît le tireur (dit d'élite) des casemates de Corn Ero. Ce dernier lui somme de s'arrêter, Hubert ralenti, fait semblant de poser pied à terre, et repart à toute vitesse en direction de Pont Croix.

Les allemands ouvrent alors le feu en sa direction. Il entend siffler les balles, se met à zigzaguer entre un troupeau de vaches, qui par chance se trouvait là.

Se couchant au maximum sur son vélo, il réussit à prendre un petit chemin de traverse et une centaine de mètres plus loin, il s'arrête, reprend son souffle et s'assure qu'il n'est plus suivi.

Il aperçoit alors les allemands très excités qui le cherche sur la route de Pont Croix.

Il poursuit alors le petit chemin de servitude et arrive à travers champs à la maison.

Sans me donner aucune explication, il me demande d'aller cacher son vélo dans le champs de landes tout proche de la maison. Pendant ce temps, Hubert se changea, mis de vieux vêtements, un béret (lui qui n'en portait jamais) et ne bougea pas de la maison.

Henri et moi faisons le gué sur la route nationale mais heureusement aucun allemand à l'horizon.

Le lendemain, toujours déguisé, Hubert est reparti à son travail par les chemins de campagne.

Quelques jours plus tard, Hubert, ses frères et moi, attendions le retour de ma mère (partie au ravitaillement) assis sur le mur du calvaire devant la maison.

A ce moment, un allemand passe devant nous à vélo. Hubert chuchote : « tu ne m'a pas eu, mais moi je t'aurai un jour ». C'est à ce moment que j'ai compris qu'il faisait parti de la résistance.

Les jours passent, Hubert reprend son circuit habituel pour se rendre à son travail, sans mauvaises rencontres. Puis, un matin plus tard que d'habitude, il se rend soit disant à son travail, sans son vélo et en chaussons. Il ne rentrera ni le midi, ni le soir.

Nous étions tous très inquiets à la maison, ma mère n'arrêtait pas de faire le va et vient entre la maison et la route nationale, mais en vain. Evidemment Henri et moi nous doutions de quelque chose.

Nous avons appris le lendemain, qu'il y avait eu un combat dans les rues d'Audierne et Hubert y était. L'après midi un résistant est venu voir ma mère pour la rassurer et lui a dit qu'Hubert était au maquis de Mahalon.

Ma mère décide donc de se rendre à Mahalon quand sur son chemin elle remarque des traces de pneus menant à un bois. Sans hésiter, elle les suit et se retrouve nez à nez avec un homme armé. Surpris par cette visite, celui ci lui demande la raison de sa présence en ce lieu. Ma mère lui explique qu'elle cherche son neveu Hubert Cajan qui se trouve au maquis de Mahalon. L'homme lui répond qu'Hubert est reparti à Plouhinec afin de s'excuser auprès d'elle pour son absence.

Nous ne le reverrons jamais.

Un matin alors qu'Henri et moi allions au bourg faire des courses, nous rencontrons Hervé Kergonna qui était avec Hubert au maquis et qui lui aussi avait participé au combat de Lesven.

Il nous apprend le décès d'Hubert.

Qu'elle tragique affaire ! Comment faire ?

Nous décidons Henri et moi de ne rien dire. Pendant toute la matinée et durant le repas nous sommes restés muets. A 13 et 14 ans, cela n'est pas évident de cacher son angoisse.

Au milieu de l'après midi, une camionnette est arrivée avec à son bord un chauffeur et un gradé en tenue . C'était le commandant Plouhinec. Il a demandé à voir ma mère et lui a annoncé la terrible nouvelle. Peu de temps après, ils ont ouvert la camionnette. Hubert était là gisant dans son sang, à même la tôle. Cette image restera marquée dans mon esprit à jamais.

Ils ont rentré le corps dans la maison. Quand à moi, je me suis empressé d'enterrer ses habits et son calot FTP.

Malheureusement, nous n'avons pu prévenir ses parents à Nantes qu'un mois plus tard.

Quelques semaines plus tard, un autre drame a failli une nouvelle fois endeuiller la famille. Comme tous les jeudis Claude (le petit frère d'Hubert) et moi nous allions au ravitaillement dans une ferme de Flibéré. N'étant pas prête à nous servir, la fermière nous demande d'aller faire un tour en attendant.

Nous avons donc décidé de descendre sur la plage en dessous de Flibéré. A peine sommes nous arrivés sur la plage que les allemands de la casemate de Gwendrez ouvrent le feu sur nous à la mitrailleuse. Nous nous sommes mis à courir pieds nus, nos chaussures à la main, sur les dunes recouvertes de petite lande.

Nous entendions le sifflement des balles et nous nous protégeons au mieux derrière les monticules de dunes.

Arrivé en haut de la dune à l'abri des tirs, Claude, mon petit cousin de 7 ans m'informe qu'il a perdu une de ses chaussures en cours de route.

Je suis redescendu à environ une centaine de mètres plus bas afin de la récupérer. Bien entendu les allemands m'ont de nouveau tiré dessus. Heureusement j'ai réussi à nouveau à leur échapper.

Drôles d'émotions pour les enfants que nous étions.



**Maison d'Hubert LE PAGNE
cousin d'Hubert CAJEAN.**

Celton Henri

ETAT-CIVIL

FORCES FRANCAISES INTERIEURES

ETAT-MAJOR du FINISTERE

LE 6 aout mil neuf cent quarante quatre
18 heures minutes, est décédé à
Meilars

Domicilié à Meilars

Né à Meilars le 12 décembre 1918
Celton Henri

Soldat au service de la C^e Indépendance

Fils de Jean

et de Pichavant Marie

DECES
DE

Celton Henri Célibataire, époux de, veuf de

C^e Indépendance

Dressé le 13 mil neuf cent quarante quatre

15 heures minutes, par nous

Officier de l'~~Etat-Civil~~ Etat-Civil de l'Etat-Major du

Finistère, sur la déclaration de Wolff Georges

et de Linot Paul

Témoins qui ont signé avec Nous, après lecture.

Les Témoins

L'Officier de l'Etat-Civil:

Wolff

Mens Joseph

ETAT-CIVIL

FORCES FRANCAISES INTERIEURES

Mens Joseph

ETAT-MAJOR du MINISTERE

Le ... 0. aout ... mil neuf cent quarante quatre ...

... 15 heures ... minutes, est decede ...

... Meitars (Finistere) ...

... Meitars ...

... Meitars ... le 12 janvier 1922 ...

... Mens Joseph ...

... soldat au service de la 6e Independance ...

DECES Fils de Jean ...

DE et de Le Berre Jeanne ...

Mens Joseph

... Citoyen, ~~aux services de~~ ...

6e Independance

... le 13-10-... mil neuf cent quarante quatre ...

... 15 heures ... minutes, par nous ...

Officier de l'Etat-Civil de l'Etat-Major du Ministere, sur la

reclamation de Wolff Georges ...

et de Finet Lud ...

Trois qui ont signe avec nous, en sa lecture.

Les trois

L'Officier de l'Etat-Civil:

Wolff

Je, soussigné Trividic Albert, instituteur public à Audierne (Finistère), ancien responsable du Front national dans le canton de Pont-Croix (Finistère), ancien secrétaire départemental du Front National à la libération, déclare sur l'honneur :

Avoir recruté pour le compte du Front national, en juin 1943, puis après son évasion d'Allemagne, le nommé Jean Moreau résidant à l'époque chez sa mère, M^{me} Moreau, à Pouldavia en Douarnenez.

Jean Moreau s'est mis immédiatement au service de la Résistance française. Il a été convoyeur et transporteur de tracts anti-allemands entre Paris et la Bretagne, distributeur de tracts à l'occasion. Jean Moreau voyageait toujours armé.

Fin décembre 1943 ou début 1944 je lui ai personnellement remis, à Quimper pour les jeunes maquisards du Finistère privés de titres d'alimentation, 25 000 cartes d'aliments enlevées par nos soins à la mairie de Ploshinoe le 27 décembre 1943, ainsi que plusieurs cachets de mairie des cantons de Pont-Croix qui devaient servir à la confection de fausses cartes d'identité. J'ai revu Jean Moreau courant janvier, pour la dernière fois. Le travail formidable qu'il avait réalisé en quelques mois dans le Finistère l'avait fait désigner pour des fonctions plus importantes en Normandie.

J'ai appris par la suite qu'il avait été arrêté en Normandie peu après le débarquement de juin 1944, puis exécuté. Jean Moreau a été l'une des plus belles figures de la résistance française dans l'ouest excellent organisateur, exécutant ponctuel en toute circonstance, modèle de calme, de dignité et de courage dans les actions les plus périlleuses.



Robert Normand



PLOUHINEC



La maison de Robert Normand

Honneur à Robert Normand
Mais les gens qui fréquentent le stade (jeunes et moins jeunes)
savent-ils qui était Robert Normand?





Yves NORMANT

ESQUIBIEN

Journée de la déportation : à la mémoire d'Yves Normant

La journée nationale du Souvenir de la déportation a été marquée dans notre commune par une initiative de la section locale de l'UBC : une cérémonie en l'honneur d'Yves Normant, résistant mort en déportation à l'âge de 24 ans (cf. notre article de samedi 25 avril).

Samedi à 18 h, en présence du maire, des membres du conseil municipal, des associations patriotiques, des amis du disparu et des gens du village de Landrévet, une gerbe a été déposée devant la plaque apposée à sa mémoire. C'était la première fois qu'une cérémonie commémorative avait lieu depuis l'inauguration, en 1970, de la plaque et du boulevard auquel on a donné le nom de ce héros de la Résistance.

Jean Coquet, président de

l'UBC, a lu le message des déportés et fait le rapprochement avec une autre forme de lutte pour la liberté en évoquant une commémoration d'actualité, celle de l'abolition de l'esclavage. On notait dans l'assistance la présence de son homonyme, Jean Coquet, qui fut l'un des compagnons d'Yves Normant dans le maquis de Scaër. A notre connaissance, les autres Capistes qui faisaient partie de ce groupe de résistants étaient Pierre Urcun, Nicolas Charlès, Clet Bonis et Noël Touller, de Cléden; Clet Ansquer, Mathieu Quéré, Henri Kerloc'h, de Plogoff; Manu Brusq, d'Audierne, et Marcel Kergonna de Beuzec.

TENNIS DE TABLE. — Entraînement des cadets ce soir à 18 h 30, au local du club.

Esquibien

Journée de la Déportation ce samedi : hommage à Yves Normant

Le maire, la population, les associations patriotiques rendront hommage à la mémoire d'Yves Normant lors de la journée du souvenir de la Déportation, ce samedi.

Arrêté en octobre 1943 par la Feldgendarmarie pour faits de résistance, Yves Normant fut d'abord emprisonné à Quimper avant d'être déporté à Neuengamme, d'où il ne revint pas. « **Tout ce que j'ai fait, c'est pour la France, écrivait-il à ses parents, et je ne le regrette pas. J'en supporterai les conséquences. Si la mort devait me frapper, je saurais mourir pour la France, comme beaucoup de mes camarades l'ont fait avant moi** ».

Yves Normant a donné son nom au boulevard du front de mer qui s'étend depuis la commune d'Aus-



à l'âge de 23 ans, Yves

Yves Normand

Quimper le 30-10-43 ⁽¹⁾

Bien chers parents,

C'est du fond de ma prison de Quimper où je suis actuellement interné que je vous envoie ces quelques mots, cela va peut être vous étonner mais j'ai été ramassé lundi dernier après une rafle. Je me porte bien, ne me fais pas trop de bile, cependant mon cas est assez grave, même très grave puisque j'ai été trouvé porteur d'armes. Vous savez ce que je laissais dans j'espère que cela ne vous étonnera pas. Enfin tout ce que j'ai fait c'est prouba l'innocence et je ne le regrette pas. J'en supporterai toutes les conséquences et si la mort devait me frapper je serais mourir comme beaucoup de mes camarades l'ont fait avant moi. C'est la destinée que Dieu m'aura envoyée.

Pour le moment j'ai presque tout perdu le linge que j'avais, vous pouvez m'envoyer un rasoir avec lames que vous achetez mais quelque chose de bon marché, une serviette, d'un assez grand morceau de savon qui me servira à me laver ainsi qu'un rasoir à barbe. Vous pouvez me voir vendredi prochain de 14h à 16h.

Belgendameric de Quimper. Ce n'est pas
vraiment la peine de venir; ça vous éviterait
un voyage inutile vous n'avez qu'à m'expédier
un paquet.

Je sais que cela vous fera grand peine de
me savoir ici mais surtout ne pas trop s'en
faire. Pour le moment j'attends mon jugement
que j'espère ne sera pas trop terrible. J'ai
déjà été interrogé. Ce qui me console c'est
que j'ai été le seul pris parmi les 15 que
nous étions ensemble.

Sur ces mots je vous quitte en vous
embrassant bien bien fort, ainsi que toute
la famille.

Votre grand fils

Signé: Yves Normant

Henri Normant Yves
maison d'arrêt de Quimper
Finistère.

Notre posthume: Médaille militaire.

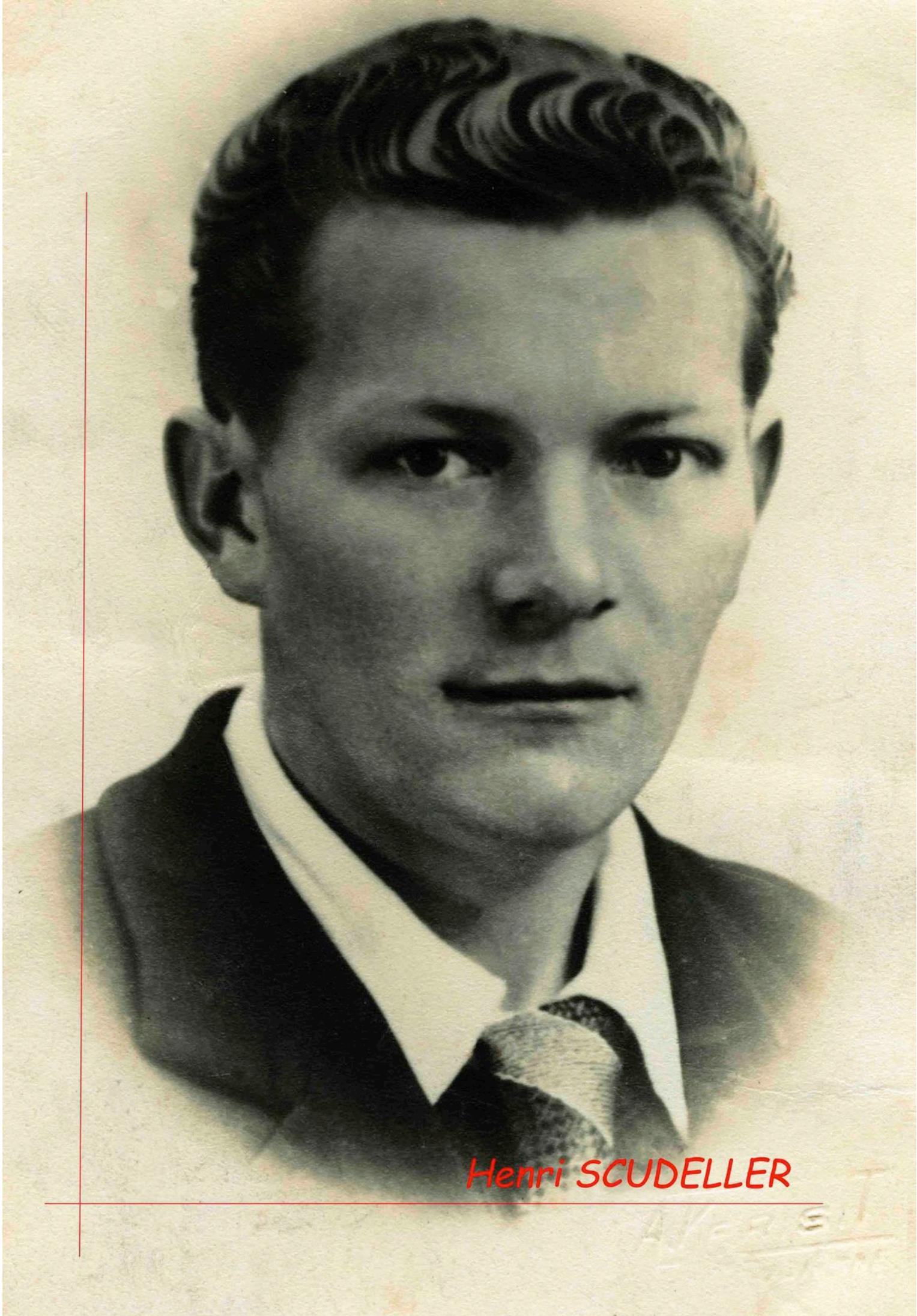


Médaille de la Résistance française
Croix de guerre 1939-1945, avec palme.
Croix de Combattant Volontaire de la Résistance
Médaille de Déespité Résistant.

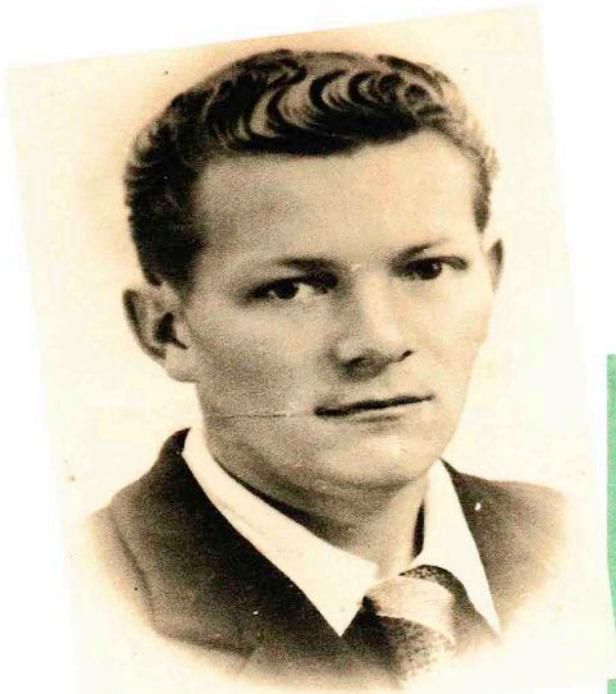
« Patria non Immemor »



Plaque bien en vue et toujours bien entretenue (Esquibien, près de la chapelle de Saint Evet).



Henri SCUDELLER



MODÈLE N° 1.

<p>OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE</p> <p>Office départemental d. <u>FINISTÈRE</u></p>	<p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p style="text-align: right;">N° <u>4264</u></p> <p style="text-align: center;">CARTE DE COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE</p> <p style="text-align: center;">délivrée à</p> <p>M. <u>Scudeller</u> Prénoms : <u>Henri</u> Domicile : <u>Plouhinec</u> Né le <u>12 Juin 1921</u> à <u>Plouhinec</u> A <u>QUIMPER</u> le <u>2 Juin 1959</u> Le titulaire. <u>Président de l'office départemental</u> <u>Le Secrétaire Général, Chef du S. O.</u></p>
--	---

J. 702574.

<p>CHANGEMENT DE DOMICILE :</p> <p>Visa des commissariats :</p>	<p style="text-align: center;">ÉTAT FRANÇAIS</p> <p style="text-align: center;">CARTE D'IDENTITÉ DE CITOYEN FRANÇAIS</p> <p style="text-align: center;">Imp. Ed. Ménez Quimper - Tél. 2-07</p>
---	---

SCUDELLER Henri

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE	
Commune de <u>Plouhinec</u>	
CARTE D'IDENTITÉ	
Nom : <u>Scudeller</u>	
Prénoms : <u>Henri</u>	
Né le <u>12 Juin 1921</u>	
à <u>Plouhinec</u>	
Département de <u>Finistère</u>	
Domicile : <u>Plouhinec</u>	
Profession : <u>Mariage</u>	
SIGNALEMENT	
Taille : <u>1m 65</u>	Nez : <u>maigre</u>
Cheveux : <u>châtains</u>	Forme générale du visage : <u>ovale</u>
Moustache : <u>pas</u>	Teint : <u>coloré</u>
Yeux : <u>gris</u>	Signes particuliers : <u>Neant</u>
Empreinte digitale	Signature du Titulaire
	<u>Henri Scudeller</u>
	Cachet
A <u>Plouhinec</u> le <u>17</u> 19 <u>42</u>	

NOM <u>SCUDELLER</u>	
Prénoms : <u>Henri</u>	
Numéro matricule : <u>500 453</u>	
Né le <u>12 Juin 1921</u>	
à <u>Plouhinec</u> Dépt. <u>Finistère</u>	
Fils de <u>Scudeller Henri</u>	
et de <u>Boette de Guébo</u>	
SIGNALEMENT	
Taille : <u>1m 65</u>	Yeux : <u>bleus</u>
Cheveux : <u>blonds</u>	Nez : <u>maigre</u>
Barbe : <u>pas</u>	Teint : <u>coloré</u>
Front : <u>large</u>	Signes particuliers : <u>Neant</u>
	Empreintes digitales
	Signature du titulaire
	<u>Henri Scudeller</u>
A <u>Quimper</u> le <u>22 Mai</u> 19 <u>42</u>	
Signature du Commandant de l'unité établissant la carte et cachet :	
<u>Henri</u>	

MARINE NATIONALE
CARTE D'IDENTITÉ
(Exemple de timbre en application de l'article 5 § 2 du décret du 21 décembre 1921)
<p>Cette carte ne donne droit au tarif militaire sur les chemins de fer, que si elle est présentée conjointement avec une feuille de route ou un des titres qui suppléent cette pièce. (Sauf-conduit, congé, permission, ordre de service).</p> <p>(Article 3 de l'arrêté du 9 mai 1903 sur le transport par voies ferrées.)</p>
OBSERVATIONS
<p>Tout officier marinier, quartier-maître et marin ou assimilé doit être continuellement porteur de sa carte d'identité.</p> <p>En cas de perte, le titulaire doit en aviser immédiatement le commandant de son unité sous peine de sanctions graves.</p> <p>Cette carte doit être restituée au moment du congédiement de son titulaire.</p>

MORT POUR LA PATRIE

MINISTÈRE DES
VÉTÉRANS, ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

I.

Service Central de l'Etat-
Civil, des Successions et
des Sépultures Militaires

AVIS OFFICIEL DE DECES N° 558.143

(Document à remettre à la famille)

Le Service Central de l'Etat-Civil, des Successions et des Sépultures Militaires est avisé du décès du :

NOM SCUDELLER

Prénoms Henri

Date et lieu de naissance 1er Juin 1921 à PLOUHINEC (Finistère)

N° Mle

Grade Militaire

Corps Forces Françaises de l'Intérieur, QUIMPER

Date du décès 2 Janvier 1944 à AUDIERNE (Finistère)

Causes du décès fusillé par les Allemands

Lieu d'inhumation

Adresse de la famille Monsieur SCUDELLER Henri (Père)
Bourg de Plouhéné (Finistère)

DESTINATAIRES

M. le Maire de Plouhéné (Finistère)

Office Départemental à

Bureau des Effectifs régional.....{

divisiennaire }

Centre Administratif du

Paris, le 23 MARS 1948
37, rue de Bellechasse (VII^e)

L'INTENDANT GENERAL,
Chef du Service et par son ordre



Audierne, le 27 Août 1954.

- ATTESTATION -

Je soussigné, PRIOL GERMAIN, Comptable aux Ponts & Chaussées à AUDIERNE, demeurant au Roz-Stiry en AUDIERNE, certifie avoir vu, le 2 Janvier 1944, à l'Hôtel des Dunes à AUDIERNE, vers 16 heures, un soldat de l'Armée Allemande tirer à la mitrailleuse sur le nommé SCUDELLER Henri, né le *1^{er} juin 1921*, à PLOUHINEC et y demeurant. Le lendemain j'ai appris qu'il avait été mortellement blessé.



*Le Maire d'Audierne certifie
l'honorabilité de M. Priol G.
signataire de la présente attestation.*

A Audierne le 27 Août 1954

*Le Maire
Priol*



Je, soussignée, Yvette LE DREAU, femme MOALIC, domiciliée
à MORLAIX, La Madeleine ;

déclare sur l'honneur que M. SCUDELLER Henri, né le
1er Juin 1921 à PLOUHINEC (Finistère) a été abattu devant moi d'une
rafale de mitraillette par les allemands, le 2 Janvier 1944, à
l'Hôtel des Dunes, à AUDIERNE.

Il est mort presque sur le coup dans mes bras.

A PLOUHINEC, le 5 Juin 1954

signé : Mme MOALIC

VU, pour légalisation de la
signature apposée ci-contre :

Le Maire

signé : illisible

POUR COPIE CONFORME :

PLOUHINEC, le 27 Janvier 1962



Pour le Maire absent
l'adjoint :

cc

BASE D'AERONAUTIQUE NAVALE
DES FLEES D'HYERES

ATTESTATION

Je soussigné; Lieutenant de Vaisseau
DE LA MORLAIS; DIRECTEUR de la B.A.N.D.D'HYERES
certifie que le. *Pratier-maitre Paul-Elter Henri*
Né le *1^{er} juin 1921*... à... *Ploubinec (Finistère)*
a accompli... *Quatre ans*... de
service effectif dans la MARINE.
HYERES le 18/3/43.

Lieutenant de Vaisseau DE LA MORLAIS
DIRECTEUR de la B.A.N.D.D'HYERES



(a Morlaix)

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE

Mairie
DE
PLOUHINEC

Plouhinec, le 4 août 1944

Nous soussigné maire
de Plouhinec certifions
que Monsieur Scudeller
Henri, né à Plouhinec
le 19 juin 1921 fils
de Scudeller Henri Yves
et de Guellu Marie Lorette
a été tué par les alle.
mands le 2 janvier
1944

Le Maire
Buis



Département du Finistère

Attestation

Nous, soussignés

Erelle Daniel, instituteur public à Eregunc (Finistère)
ex lieutenant Colonel Chevalier dans la Résistance ancien
Commandant adjoint des F.F.I. du Finistère

et Erividic Albert, instituteur public à Audierne (Finistère), ancien
secrétaire départemental du Front National dans le Finistère
attestons sur l'honneur :

que Monsieur Seedeller Henri Yvs, né le 1^{er} juin 1921 à
Plouhinec (Finistère), demeurant à Plouhinec (F²²), a
appartenu à notre organisation clandestine du 1^{er} mars 1943
au 2 janvier 1944, date de son exécution par les Allemands.

A ce titre il a été appelé à accomplir les actions commandées
par les responsables du Front National du secteur Ouest de Quimper.

Actions principales :

Ravitaillement en tracts contre l'armée allemande, de la région à
l'Ouest de Quimper; ravitaillement en titres d'alimentation des réfractaires
au S.T.O. de la région de Quimper; a participé à plusieurs sabotages sur
les lignes de chemin de fer entre Quimperlé, Quimper et Brest; transports
d'armes et munitions au cours de ses occupations le long des lignes
de chemin de fer.

Suite à l'enlèvement, le 28 décembre 1943, des titres d'alimentation à la mairie de Plouhinec (Finistère) au profit des maquisards et réfractaires au S.T.O., il était recherché par les Allemands; l'ayant trouvé le 2 janvier 1944 à l'Hôtel des Dunes à Audierne (Finistère) les Allemands l'exécutèrent sur place

Les responsables :

Audierne, le 20 mars 1955

Prinç

Le Maire d'Audierne, sousigné, atteste l'honorabilité de M. Lrusdic, assignataire de la présente attestation.

A Audierne le 21 mars 1955

Le Maire



A Tréguene le 24 mars 1955

signé : Forells



le liquidateur national du Front

National :

Meunier

Paris, le

25 MARS 1955

ETAT - CIVIL

FORCES FRANCAISES INTERIEURES

ETAT-MAJOR DU FINISTERE

Le 26 août.....mil neuf cent quarante quatre.

.....15 heures 25 minutes, est décédé à

Beuzec - Cap - Lizum.....

Domicilié à Esquibien.....

Né à Esquibien ; le 11 Mars 1910.....

Sergent Henri.....

soldat second-maître au service de la C^{ie} Indépendance.....

Fils de Edouard.....

et de Béthrom Anna.....

Célibataire, époux de, ou veuf de, Moalic Marie.....

Dressé le 13 - 10 mil neuf cent quarante quatre.....

.....10 heures 15 minutes, par nous.....

Officier de l'Etat civil de l'Etat-Major du Finistère, sur

la déclaration de Wolff George.....

et de Brélivet Pierre.....

Témoins qui ont signé avec nous, après la lecture.

Les Témoins

l'Officier de l'Etat Civi

Wolff
Brélivet
43

DECES
DE
Sergent Henri
second-maître
C^{ie} Indépendance

Mairie d' Esquibry

Bulletin de Décès

Du Registre aux Actes de Décès de la Commune d' Esquibry
pour l'année 1944, il appert que Sergent Henri maine
né à Esquibry, le 17 mars 1910
fils de feu Marie Marie Sergent
et de Dame Pétron
époux, veuf ou veuve de Marie Dame Guiboy
est décédé au cours du combat de Servey en Belgique capt. signy le 26 Août 1944

En Mairie à Esquibry, le 13 Octobre 1944
Le Maire,



Y. Leroy

ETAT - CIVIL

FORCES FRANCAISES INTERIEURES

ETAT-MAJOR DU FINISTERE

Le 26 aout.....mil neuf cent quarante quatre

.....15.....heures 25.....minutes, est decede a

Beuzec - Cap - Lizur.....

Domicilié a Esquibien.....

Né a Esquibien...; le 11 mars 1910.....

Sergent Henri.....

soldat second-maitre au service de la C^e Indipendances

Fils de Edouard.....

et de Bethron Anna.....

~~Citoyens~~, pour ce, ~~veuf de~~ Mealie Marie.....

.....

Dressé le 13 - 10 mil neuf cent quarante quatre

.....10.....heures 15.....minutes, par nous.....

.....

Officier de l'Etat civil de l'Etat-major du Finistere, sur

la déclaration de Wolff Georges.....

et de Breliet Pierre.....

.....

Et nous qui ont signé avec nous, après la lecture.

Les Témoins

l'Officier de l'Etat C

Wolff
Breliet

DECES
DE

Sergent Henri
second-maitre
C^e Indipendances

F.T.P.F.

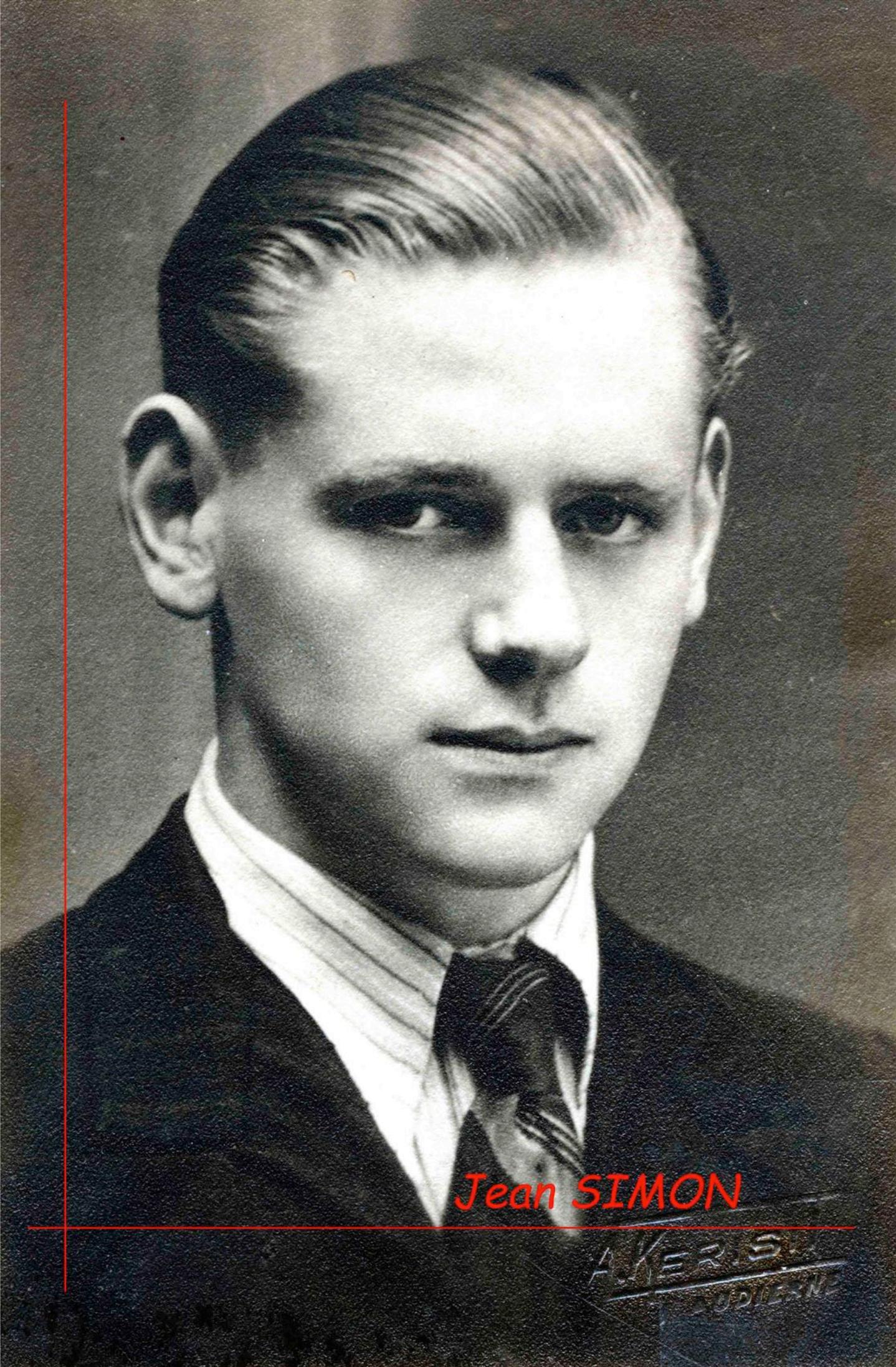
Compagnie "Indépendance"

Le vingt six août, mil neuf cent quarante quatre
lors des combats de Vesven en Belgique cap. Sigun,
le second maître Sergent Henri a été tué en montant
courageusement à l'assaut.

Le Commandant de compagnie.

Wolff
EH





Jean SIMON

Témoignage de Madame Anne Marie Simon épouse Gragnic

Mon frère, Jean Simon né le 9 octobre 1924 est entré dans la Résistance très tôt. Il était membre des F.T.P et est devenu agent de liaison en 1943. Il faisait partie du Bataillon « La Tour d'Auvergne » dépendant de la région de Quimper. Il passait ses journées à Quimper et revenait en fin de semaine à la maison, à Audierne.

Jean travaillait à l'usine Coop d'Audierne qu'il avait dû quitter pour se livrer à ses activités clandestines. Pour justifier son départ de l'usine, un médecin de Quimper, résistant lui-même, avait établi un certificat médical disant que Jean était atteint d'une maladie grave (la tuberculose). Ainsi Mr Kervévan, directeur de l'usine, déjà au courant des activités de Jean, était couvert en cas d'éventuels interrogatoires.

Pour tout notre quartier, Jean était donc malade. En assurant ses allées et venues Quimper-Audierne, Jean remplissait ses devoirs d'agent de liaison.

A la maison, c'était un incessant va et vient de jeunes. Ma mère disait aux voisins « Ce sont les copains de Jean ». Ce que je croyais, bien sûr, comme tout le monde autour de nous. J'étais gamine (je suis née en 1930). J'ai vu de nombreux jeunes dont j'ai oublié les noms. Mais je me souviens plus particulièrement d'Yves Le Meur (j'ignore ce qu'il est devenu mais j'aurais bien aimé le revoir...). Je repense aussi à un nommé Calvez, cousin de Charlot Kérisit, venu chez sa tante pour éviter le S.T.O. Il se montrait souvent chez nous pour « emprunter » des livres.

C'est à partir de là que j'ai commencé à me poser des questions. Et puis, tout un trafic de bicyclettes se faisait chez nous : elles arrivaient, y restaient quelques jours et disparaissaient. Il a bien fallu qu'un jour je me rende à l'évidence : ce n'était pas normal ; et je me suis mise à m'intéresser de plus près à ces manèges. Un jour, un inconnu plus âgé que mon frère se présente à la maison.

Il dit à ma mère :

- « Votre fils est-il là ?...(silence, hésitation de ma mère)...Suis je bien chez Mme Simon ?
- Oui, répond ma mère.
- Votre fils est-il là ?
- Mon fils ? Lequel ?
- Ah, vous en avez plusieurs ?
- Oui, j'ai deux fils et une fille.
- Ah, me voilà bien embêté... »

Comme mon frère Jean avait souvent répété à ma mère : « Surveille tes paroles ! Ne cite jamais de noms ! Sois très très très prudente », ma mère était là, perplexe. Sans être membre de la Résistance, elle était, malgré elle, associée, entraînée, puis complice.

Après un moment de réflexion, l'inconnu se décide et ajoute :

- « Bon et bien tant pis ! Je vous donne mon identité : je suis Albert Trividic
- Ah bon ! Alors je vous dis que celui que vous demandez n'est pas encore rentré. Il sera là en fin de semaine. »

Par la suite, Albert Trividic est venu plusieurs fois. Nous ne possédions aucun vélo mais la maison continuait à voir le ballet de ces bicyclettes si utiles ; à ce ballet, s'en est bientôt ajouté un autre : celui des courriers.

Avant d'être agent de liaison, Jean s'était déjà distingué par ici, pour des coups audacieux. Il a participé à des hold-up dans les mairies du Cap Sizun. Les maquisards avaient besoin de tickets d'alimentation et d'habillement et les résistants de faux papiers.

A Quimper, avec un copain, ils ont risqué gros car ils ont agi sur un coup de tête. Passant devant une gendarmerie (ou un commissariat), ils aperçoivent par la porte ouverte, un planton

de service armé et derrière lui, des armes. Les deux copains se regardent, se comprennent. L'un dit : « Chiche ? ». Et dans un même élan, ils sautent sur le gardien des lieux, lui braquent un faux pistolet sous le nez et s'emparent des armes. En partant, ils disent : « Ne donnez l'alarme que dans dix minutes ; nous partons mais d'autres vous surveillent. ». Et ils s'éloignent. Ce n'est que plus tard qu'ils ont réalisé le danger. Mais le coup était fait et réussi. Surprise ou laisser-faire des gendarmes ?

Un jour ma mère a essayé de détourner mon frère de ces actions : « Mon fils, ce que tu fais est très dangereux, tu risques la prison, la torture, la mort, la déportation... si tu es pris, ils te fusilleront... ».

Mais comme mon père était mort en 1941 de maladie, Jean a répondu à ma mère : « Oui, je suis le soutien de famille et Pierre et Anne on le droit d'exiger cela de moi ».

Il avait donc placé très haut, le sens du devoir. Il était très conscient du risque... C'était son devoir.

On ne peut même pas jeter la pierre aux français qui n'ont pas bougé. Tout était si bouché !

Yves Le Meur, Jos Le Lay et d'autres étaient toujours lycéens et avec les autres jeunes d'ici, formaient un bon groupe. Leur engagement est venu de ce noyau. Tous sont morts sauf peut-être, Yves Le Meur. Il savait beaucoup de choses. Mais où serait-il ?

Comment avons nous vécu cette période ? Il fallait surtout se taire. Je n'étais pas mise au courant mais petit à petit je me suis dit : « Ici, il se passe des choses bizarres ... » et mon attention, ma curiosité se sont mises à fonctionner.

Et puis un soir, Jean m'a mise dans la confidence : « Je suis dans la Résistance et je compte sur toi pour tenir le secret. Ne dis rien de ce que tu entends, de ce que tu vois, à des copines de classe ou de quartier. ». Garder le silence ne m'a pas trop coûté.

Les Allemands sont venus à la maison une seule fois, en 1940 pour une raison qui n'a rien à voir avec la Résistance. J'avais contracté la diphtérie, maladie grave, contagieuse et fréquente à l'époque. Un jour, un officier allemand et son ordonnance débarquent chez nous et poliment, s'exprimant dans un français assez correct nous dit qu'il devait placarder une affiche sur notre maison. Nous étions bien obligés d'accepter. Et nous avons donc eu pendant quelques temps une affiche rouge sur laquelle était écrit en grandes lettres « ACHTUNG, cas de diphtérie ». Notre maison était devenue infréquentable. C'était avant la Résistance, sinon c'eut été parfait.

(Début 1943: Berthe Baltrès, jeune audiernoise travaillant à Quimper (à la Préfecture) avertit les résistants qu'elle a eu vent d'une rafle en préparation sur Audierne et le Cap.

Mon frère était à la maison. Il fallait donc parer à toute éventualité. Depuis la mort de mon père, je dormais avec ma mère. Mon frère me dit donc : « Si les Allemands arrivent, je m'enfuirai par la porte de la petite rue et tu prendras ma place dans mon lit. Ainsi ils ne s'étonneront pas de trouver la place chaude ». Il fallait penser à tout !

Il y a bien eu une rafle mais pas chez nous.

Aucun résistant n'a jamais dormi chez nous. La maison de mes parents était grande mais les pièces inoccupées étaient louées. Faire de la résistance dans une maison pleine était risqué. Nous étions sûrs de la famille Hénaff mais les autres ??

Ils se sont manifestés après la guerre et ont reproché à ma mère de leur avoir fait courir de gros risques. Mais comment, la pauvre, aurait-elle pu les mettre au courant ? Nous étions tous en danger mais nous ne pouvions rien dire...

Une des locataires a exprimé sa sympathie : un samedi soir, Jean rentre de Quimper affamé et demande un morceau de pain à ma mère qui refuse puisqu'il n'en restait plus. La voisine entendant cela, outrée, dit : « Vous n'avez pas honte de refuser un morceau de pain à un enfant malade ? Viens Jean, viens chez moi, je te donnerai un petit bout de mon pain. » Et Jean, la mort dans l'âme priva la brave femme du pain si rare...

Nous avons été privés de nourriture à Audierne qui était classée en commune rurale or c'est un port. Les Audiernais étaient censés pouvoir se nourrir par eux-mêmes. Mais Audierne est une petite commune. Il y avait peu de champs.

Les bateaux ne pouvaient pas sortir quand ils voulaient. La marée ignorant les horaires du couvre-feu, la pêche était limitée. L'autre raison était le manque d'essence et peut-être d'appâts. Dès qu'un retour de bateau était annoncé, c'était la ruée vers le port et il fallait faire la queue pour obtenir un poisson.

Le pain, de mauvaise qualité, nous a beaucoup manqué. Les vraies villes étaient mieux ravitaillées qu'Audierne.

Nous nous débrouillions comme nous pouvions mais le couvre feu nous obligeait à nous enfermer dès 20h.

Si les Allemands nous surprenaient dehors au delà de cette heure, la punition consistait à cirer les bottes des officiers pendant la nuit. C'est ce qui est arrivé à des notables d'Audierne. Les Allemands étaient les seigneurs et voulaient humilier les français.

Nous vivions toujours sur le qui-vive car des armes étaient cachées dans la maison. Après la guerre, nous avons retrouvé une grenade cachée dans une chaussette et oubliée au fond du buffet de la salle à manger.

La vie continuait avec ses hauts et ses bas, ses vraies et ses fausses alertes.

Et Jean a été arrêté par la Gestapo à Quimper le 12 février 1944. Il a été dénoncé par une jeune fille qui travaillait à l'usine avec lui et qui était la cousine de la jeune fille qu'il fréquentait. Jalousie ?...Elle était en compagnie d'un officier allemand qui ne connaissait pas mon frère et auquel elle a dit : « Je vais aller lui parler, ainsi vous pourrez l'arrêter ». Elle a fait ce qu'elle avait dit mais l'officier n'a pas arrêté mon frère immédiatement ; il a préféré le prendre en filature...il ne lui restait plus qu'à cueillir tout le réseau du bataillon « La Tour d'Auvergne »...pas un seul n'a échappé...

Jean a été arrêté un mardi alors qu'il s'apprêtait à se rendre en train à Châteaulin pour être incorporé au bataillon « Stalingrad ». Il a été arrêté près de la gare...Quand il a senti qu'il était suivi, il a sauté dans un jardin...Mais à la Gestapo qui demandait : « Vous n'avez pas vu un gars ? », un bon français a répondu : « Si, il est dans le jardin ». Et voilà...

Jean a été incarcéré à Mesgloaguen dans la partie réservée aux allemands.

Il y avait deux parties dans cette prison. Manu Brusq était dans la partie française car il avait été arrêté par les gendarmes français.

Nous étions très surveillés depuis que cette jeune Audiernaise avait dénoncé Jean. Il y avait donc très souvent un agent de la Gestapo, jamais le même, planté à l'angle de la place des halles, devant l'actuelle fleuriste, Mme Le Berre (à l'époque magasin de vêtements). Cette surveillance n'était pas faite de façon intelligente car de chez nous, nous voyions cette sentinelle au bout de notre rue dès que nous ouvrions notre porte.

Mr et Mme Hénaff, nos locataires du 1^{er} étage, étaient encore mieux informés que nous car ils voyaient la rue et le garde de leur fenêtre. Leur fils Pierrot, était aussi résistant. Jean était donc prévenu très vite. Et hop ! En vitesse, ils sautaient dans la petite rue de derrière.

La surveillance a cessé quand Jean a été arrêté. Nous ne nous étions pas trompés. La surveillance était bien dirigée contre nous.

Il a été interrogé. Il nous a écrit quelques fois. Les lettres qui nous parvenaient par la voie légale étaient censurées. Les autres, qu'il réussissait (rarement) à jeter par les fenêtres avaient un autre ton. Malheureusement, je les ai prêtées à une personne qui les a gardées (et ne me les rend plus). C'est un abus de confiance. Qu'y puis-je ? Cette personne, indélicate pour le moins, a aussi gardé les citations et autres papiers officiels. Je n'ai plus rien qu'une photo. Je

me souviens d'un document signé du colonel Berthau (était-ce un nom réel ou un nom d'emprunt pour la Résistance ?).

Mon frère s'appelait bien « Paul » dans la Résistance. Après la guerre, nous avons été en relation avec un M. Guilloux de Châteaulin. Et évidemment, nous ne savons rien de l'activité exacte de mon frère... il disait à ma mère : « Moins tu en sauras, moins tu en diras... ».

Nous pouvions parler des copains, des vélos, des livres, des courriers, des armes... de notre environnement audiernais.

Les armes ont été cachées chez nous pendant l'hiver 43-44. Et là aussi c'était des va et vient. Mon frère avait le pistolet de Raphaël Kérisit qui le lui avait confié lorsque Jean est devenu agent de liaison. Raphaël lui avait dit : « Prends le, il pourra te servir où que tu sois ».

Jean a voulu s'en servir lorsqu'il a été arrêté mais malheureusement le pistolet s'est enrayé. Jean a été arrêté le 12 février 1944, et incarcéré à Mesgloaguen. Ma mère allait à Quimper mais elle n'a jamais pu le voir. Elle pouvait seulement lui laisser des colis de linge.

Je me souviens de sa dernière lettre datée du 3 avril, date de l'anniversaire de mon père décédé en 1941. Je venais d'avoir 14 ans. Jean me souhaitait « bon anniversaire » et ajoutait « va au cimetière de ma part sur la tombe de papa »...souvenirs pénibles...émotions...

Je pense que Jean n'était pas seul dans sa cellule...Manu Brusq n'était pas loin, bien sûr, ils ne pouvaient pas se voir.

Mr et Mme Brusq pouvaient voir leur fils. Il avait un cousin prénommé Paul. Un jour de visite, Manu dit à sa mère de « prévenir Paul que je suis ici ».

Mme Brusq a très bien compris qu'il s'agissait de mon frère et lui a dit « Mon pauvre Manu, il est à côté ».

Et Manu a alors conclu : « Je suis donc perdu ». C'est à ce moment là qu'il a essayé de se libérer tout seul... Il a réussi mais une femme de service de la prison l'a vu et a donné l'alerte. Manu ne voulait pas se sauver seul ; son but était d'ouvrir les portes de la section allemande. Il a été repris et enfermé dans cette section.

Manu n'était pas dans un réseau de résistance. Comme il était métis, il aurait très vite été repéré. Il avait donc « pris le maquis ». Il était d'ailleurs recherché car il avait essayé de joindre l'Angleterre avec Constant. Il avait tout intérêt à ne pas se montrer. A l'époque, il était probablement le seul jeune métissé dans le Cap Sizun.

Ils ont été fusillés le 21 avril à Poulguen en Penmarc'h. Il y avait plusieurs fosses. Les corps ne sont plus là-bas. Un monument a été érigé à leur mémoire. En 2006, ce monument continue d'être entretenu malgré le camping construit à proximité. La municipalité se fait un devoir de respecter ce passé. C'est pour nous une consolation.

Robert Normant a été fusillé en mai... Les trois corps sont revenus dans le Cap plus tard.

Il y a eu probablement trois séries d'exécution car il y avait trois fosses. Nous nous sommes rendus à Poulguen après la guerre : site désert, de grandes tranchées dans lesquelles les camions pouvaient rouler, des dunes aussi hautes qu'un étage, des arbres... tout était fait pour que personne ne puisse voir ce qui se passait. Les allemands pouvaient agir à leur guise.

Très peu d'habitations aux alentours. Quand les allemands arrivaient, très hargneux, ils obligeaient les habitants à s'enfermer chez eux. Ceux-ci voyaient les camions bâchés arriver et s'engouffrer dans ce lieu puis ils entendaient des coups de feu, ce qui les intriguait quand même. Après le départ des allemands, ils ont signalé ce lieu à la municipalité qui a entrepris des fouilles.

Début septembre 1944, nous sommes donc allés chercher les corps. Ce ne fut pas simple mais ce fut fait dans un grand élan de solidarité : la municipalité de Penmarc'h avait fait fabriquer de simples cercueils en bois pour y déposer les corps au fur et à mesure de l'avancée des fouilles. Mais pour le transport, il fallait du zinc. Où en trouver ? Raphaël Kérisit en fit son

affaire...Le transport ? il fut assuré par un camion de l'usine Queinnec conduit par un chauffeur de l'usine Kervévan. Nous sommes arrivés à Plouhinec à la nuit tombante. Il était impossible de continuer jusqu'à Audierne, toujours occupée par les Allemands. Le bruit du camion roulant de nuit au gazogène aurait inévitablement attiré l'attention des allemands qui n'auraient pas hésité une seconde à tirer.

Nous avons donc veillé les corps des trois copains chez Mr et Mme Normant, à Plouhinec et repris la route le lendemain.

A la prison de Quimper, un aumônier avait assisté les condamnés, les entendant en confession, avant leur départ pour leur exécution dans un lieu désert de Penmarc'h, lieu bien gardé par les Allemands. Il était interdit à l'aumônier de nous prévenir. Il aurait pris de gros risques pour lui-même en passant outre cette interdiction. Il avait quand même fait savoir qu'il savait quelque chose. Nous avons reçu un acte officiel des allemands nous annonçant l'horrible fin...

M. Cariou, l'aumônier, nous a contactés par la suite pour nous dire que 24 jeunes avaient été fusillés et qu'il en avait entendu 17 en confession...Qu'ils les avait épaulés et consolés...si cela peut avoir un sens au seuil de la mort...si jeunes ! Sa tâche ne fut pas facile...Mon frère était le plus jeune d'entre eux.

La confession a été collective. Dans le groupe, il y avait aussi le docteur Nicolas, un espagnol...

Ils étaient tous à genoux et pleuraient. Mon frère s'est mis à pleurer le premier...Il s'est aussi relevé le premier et a dit : « Nous devons nous comporter en vrais français. On ne nous abattra pas comme cela... ». Jean a remonté le moral des autres. Silence...émotion...larmes...recueillement...respect partagé...

On nous a appris leur exécution au bout d'un certain temps sans nous indiquer le lieu. Jean était resté 3 mois en prison.

Après son exécution, nous avons eu la visite des allemands de la commandanture ; ils annoncent à ma mère que son fils Jean est déporté à Buchenwald (quel choc, alors que nous le savions mort !) et qu'elle recevrait une allocation pour le travail que son fils effectuait en Allemagne.

Le prêtre avait pourtant dit que Jean avait été fusillé mais nous n'avions pas vu son corps. C'était un cousin qui avait eu la charge de la reconnaissance.

Les allemands s'y connaissent en tortures...Ils avaient semé la petite graine du doute qui avait germé, et grandi. L'espoir, insensé nous aidait à vivre. Nous savions que...mais nous espérions que...nous finissions par nous persuader que...Maman ayant vécu plus que moi, revenait de temps en temps à la raison. Moi, non.

Nous avons espéré jusqu'au retour des déportés...jusqu'au retour du dernier des déportés...C'était vrai, Jean ne reviendrait plus.

Les fêtes de la Libération ont eu pour nous un goût amer.

Ma mère a fait à ce moment ce que l'on appelle aujourd'hui une « dépression ». Une profonde détresse la rongait.

Elle allait, comme une automate. Nous croisions des gens de connaissance qui nous saluaient. Maman ne répondait pas. Quand je lui en faisais la remarque, elle me disait : « Ah ? Je ne l'ai pas vue ». Elle n'avait plus faim et mangeait peu.

Cela a duré deux ans.

Petit à petit, elle a dominé son immense chagrin. Ma présence l'aidait. Elle recevait du courrier de mon frère Pierre plus jeune.

Pierre avait été résistant lui aussi, dans un groupe de Pont-Croix. Je sais qu'il avait des contacts avec Fanch Gonidou, usinier à Audierne. Après la Libération, Pierre s'est engagé

dans l'armée et il est parti en occupation en Allemagne puis en Autriche. Et il s'est retrouvé en Indochine. Il écrivait et ne se plaignait jamais. Il a quand même connu Dien-Bien-Phu. En 2004, une exposition s'est tenue à Plouhinec. J'ai reçu une invitation mais je n'y suis pas allée. J'ai su ensuite que l'entrée était payante. Cela m'a choquée. Les jeunes avaient déjà donné de l'argent et au dessus de tout, leur vie.

Et je repense à la jeune fille qui a dénoncé Jean et qui a provoqué l'hécatombe qui a suivi. Après la guerre, elle a été jugée au tribunal de Quimper et condamnée à une interdiction de séjour dans la région ainsi qu'à la privation de ses droits civiques. Je crois me souvenir qu'elle a écopé aussi d'une peine de prison (il y a des détails que l'on oublie). Elle a bien des morts de jeunes sur la conscience.

On se tire de ces conflits avec pertes et fracas. Le mieux serait évidemment de tirer le meilleur de chaque culture et de s'efforcer de vivre en bonne intelligence dans une société fraternelle et juste. Est-ce une utopie ?



A l'origine cette plaque était apposée sur l'hôtel "Le Goyen".
Elle a été déplacée quelques années plus tard.
(Audierne)



**La maison de Jean Simon
à Audierne.**



M^{me} Veuve Simon
10, rue Ernest Renan
Océanie - Finistère

Chère mère

Profitant de l'occasion qui se
présente je t'envoie 2 mats.

Si cela va mieux près la
même chose. Les jours s'e-
coulent les uns après les au-
tres rapidement, tout est pas-

sés embêtés mais l'air s'en
meu à longueur de journée
Je suis dans la cellule 12.

Nous sommes à 8 dedans sans
prisonniers politiques. Il ya
même un inspecteur de po-
lice de Brest avec moi.

J'attendais un paquet de toi
vendredi, mais tu n'as dû
recevoir à temps l'autre lettre

Vendredi 21 mai tu m'as écrit en
voit mon avis une paire de
chaussons. Dit à Gilbert de
le rapporter car valise qui
est chez le grand à Luning
Vais venir avec gibbert pour
mes parents pour que tu les
taillies. Quant à moi je suis
ici jusqu'à la fin de la guerre
Enfin il ne faut pas de faire
des démarches car cela sera

tout cela sera dérangé
Est ce qu'il y a une per-
quisition à la maison.
Ce que il a de plus embê-
tement c'est qu'on a le ventre
Enfin en attendant vendredi je
s'embarrasse fortement ainsi que
Pierre et que Anne. Courage et
Bonne nuit à Eugén. à Bientôt
L. me Brizeux Luning
(Section Allemande)

Lumpen le 21. 2. 44

Chère Maman.

Je t'écris deux mots pour
te dire que je suis ~~encore~~ en-
gagée par l'autorité allemande.
Je suis ici depuis mardi soir
chaud est toujours bonne
Ne t'ai fait pas peur le moment
tout va bien. Écris moi aussi
souvent que tu pourras. Quant à
moi ~~et~~ je ne t'écrirais que
tout les mois. Envoie moi 2
serviettes du savon et du linge de
rechange ainsi que du ravitaille-
ment, mais aussi quelques livres

Expédie les mai ou viens me
les envoyer sans les vendredis
dit a Marie d'envoyer le bonjour
a georgette Kersit de ma part
et quelle m'écrit. Comme cela
je trouverais le temps moins long.
Embrasse bien Pierre et Anne
pour moi comme je t'embrasse
et en te disant : Courage.

ou fib: *J. L.*

Voici ma adresse

Monsieur Simon Jean

1 rue, Brezouse

(Section allemande)

Quimper

Finistère

Dumyres le 2 Mars 1946.

Chère Mère

Enfin c'est aujourd'hui jour de
courrier et t'envoie 2 mots.

Tes deux va a peu près bien sans les
jours nous avons une promenade de 10
minutes un $\frac{1}{4}$ d'heure dans une cour.

Ensemble que moi il y a un gars
de plantine un certain Robert Nor-
mand, on est tranquille par ici
tant qu'il y a c'est que l'on s'ennuie
quand on a rien à lui et qu'on a le
ventre creux. Alors tâche de venir
m'envoyer du linge, des livres, et un
peu de ravitaillement chaque Samedi.
Est-ce que tu n'as pas eu d'ennui
rapport à moi? Est-ce qu'il y a du
nouveau. Pierre travaille toujours à
la Française. Est-ce que tu n'as

bonne un peu! Donne le bonjour à mère
Auguste. Est-ce que tu as commencé à
travailler le champs! Est-ce que papa n'est
que je suis ici! Enfin je n'ai plus
rien à te dire et je te quitte en
~~te disant~~ t'embrassant en te disant
bonjour et ainsi qu'à Pierre et qu'à Anne.
Je n'ai eue encore de tes nouvelles.
J'espère que ma lettre ~~vous~~ ^{vous} trouve en
bonne santé. Je vous quitte en espérant
bientôt avoir de vos nouvelles.

Ton fils:
J. L. L.

Monsieur Louis Jean

1. rue Brizius. 1

(Section allemande)

Lumpier

ie de Monsieur Simon Jean 1 rue Saige
(Section Allmanno.)
Aumpey



Mademoiselle Anne Aboué Simon

10, rue Ernest Renan, 10

Audierne

(Finistère)

Lumigny le 26 Mars 1944

Chers Soeur-

C'est aujourd'hui jour d'écriture donc
je profite pour te souhaiter une bonne
anniversaire qui a eut lieu le 18 Mars.
Comme tu vois je pense toujours à toi.
J'ai reçu hier ma 1^{re} lettre de maman.
J'ai reçu tout le linge qu'elle m'a expédié.
J'ai pour les robes tout pis. Espère que
les vêtements à Lumigny apporte toujours un
peu pour voir peut-être aurais tu le droit
d'envoyer moi du savon et le nécessaire à ras.
Est-ce que mes bottes sont bonnes à Pierre?
Il pourra les mettre pour travailler. Est-ce
est-ce que tu n'as pas eu retard avec mon
argent? Envoye moi un peigne.
Est-ce que la pièce aux maqueriaux a
commencé dans le pays. Tu me dis que
Roger a été accidenté j'espère qu'il va
mieux. Remercie Marie et Arsène de s'être
dérangés pour moi. Souhaite le bonjour
à mère Auger. Est-ce qu'il y a rien de
neuf à Guisermé. Le travail va-t-il bien
toujours à P. usme. Est-ce que tu fais
d'a demande quelques choses à toi ou

à Arsène ^à mes propres. Est ce que les
fiancielles de Germain ont-ils été confirmés.
Pour Georgette tu lui diras que je suis
fort reconnaissant de s'être dérangé pour
moi. Dit lui de m'écrire, car ce qui
m'étance d'elle c'est que je n'ai pas
eu encore de ses nouvelles.

Souhaite à Pierre un bon et heureux
anniversaire pour le 31. Le 3 soir
tu diras une prière pour moi sur la tombe
à papa.

J'ai ~~pe~~ le moral va toujours bien. et
la santé bonne. J'espère que la santé
à maman va mieux et que toi aussi
tu sois bien retenti.

Enfin je termine ma lettre en t'embras,
sant bien fort ainsi que Pierre et Germain
Bourage et à la prochaine
S. Simon

P.S. Envoyez moi un vieux pantalon.

Etudiante le 7 Avril

Cher Jean

Je t'écris 2 mots pour te dire que nous sommes tous en bonne santé espérant que ma lettre te trouve de même. On a fini hier de mettre des pommes-de-terre. L'autre jour on a reçu la nouvelle disant que le mari d'Yvonne Dagorn, la nièce de tante Anette, était mort. Aussi vite je n'avais trouvé aucun coiffeur pour faire un indispensable vu que c'est pâques et la confirmation. Enfin j'ai réussi à pouvoir aller en faire un au Etum demain à 8 heures et demie. Je suis en vacance de Pâques, mais on s'est moqué de nous ce coup là parce que on nous donne que 5 jours de vacance de mercredi soir à lundi soir. On s'ennuie beaucoup n'ayant

pas de tes nouvelles, Mercredi je suis restée
à la maison aider maman à mettre les pom-
mes-de-terre et elles de ma classe ont été au
terrain en gymnastique et au lieu de re-
venir à cinq heures elles sont revenues à 6 heures
moins le quart.

Elle voyant plus rien ^{à dire} à te quitter en t'ém-
brassant bien fort Pierre et Maman se joi-
gnent à moi

La petite sœur Anne-Marie

Jean Simon est né à Audierne le 9 octobre 1924.
Il est l'aîné d'une famille de trois enfants.

Comme tous les enfants de son âge il fréquente
l'école du Stum / (actuellement école P. Le Sec).

En Juin 1937 il obtient son certificat d'études
primaire, et continue par le cours complémentaire
qu'il interrompt prématurément afin d'aider
sa famille (son père étant gravement malade)

Il entre dans la Résistance le 10 Juin 1942
dans les FTPF

Par la suite il s'engage davantage en quit-
tant son emploi pour entrer au maquis,
le 4 août 1943 ceci en tant que lieutenant,

Il fait partie du Bataillon de la Tou
d'Auvergne du 1.1.44 au 15.2.44 date à
laquelle il est arrêté par la Gestapo à la suite d'une denun-
ciation. Il devait ce jour-là rejoindre le Batail-
lon Stalingrad à Chateaulin où il venait
d'être affecté.

Interne pendant deux mois à Mesgloaquer
(section allemande) il fut transféré à St Charles
et fusillé à Penmarch le 21 Avril 1944 ainsi que

23 autres compagnons, dont Mann Brusq et le
Docteur Nicolas de Concarneau.

Par la suite la Médaille de la Résistance a
été décernée à sa mère.

Brouillon écrit par Anne - Marie Simon
(sœur)

R. P. L. Ministre
Détailleur

"Stalingrad"



Notif. 4^e Proposition de citation

pour la Médaille militaire
à titre posthume

Nom : Simon
Prénom : Jean
Né le : 9 octobre 1924 à Audierne (Finistère)
Service militaire intérieur à Audierne
Domicile : 10 rue G. Renou à Audierne
Entré dans la Résistance le 10 décembre 1942

Notif. 4^e 1^{re} citation

D'un esprit de sacrifice très élevé
et d'une méconnaissance totale du danger
a été l'une des principales actions
organisées de fin 43. début 44 dans
la région de Quimper, actions
particulièrement audacieuses et
fusillé le 21 avril 1944 à
Pennarc'h (Finistère)

Le capitaine du Bataillon
Stalingrad



Le tout étant acheté. Equivalence,
chef de Bataillon



F.F.I. FINISTÈRE

2^e Bataillon
"STALINGRAD"

P R O M O T I O N

En exécution des instructions du Gouvernement provisoire d'ALGER
ET EN VERTU DES PLEINS POUVOIRS qui m'ont été conférés par son Excellence
le Commandant en Chef des Forces Armées Françaises en Algérie,
Militaire, je nomme:

SIMON Jean au grade de Lieutenant à titre posthume à compter
1^{er} août 1944 (Grade exercé avant et à sa mort.)

Le Lieutenant-Colonel BERTHAUD
Chef départemental des F.F.I.
R. B E R T H A U D

Pour copie conforme,

Le Capitaine du 2^e Bataillon "STALINGRAD"



Nota: La famille devra conserver le précédent titre afin de faire par la suite
différentes copies certifiées par le Maire pour demandes administratives ou
autres.

18

DIVISION DE VANNES
MAJOR

CA/P.F.I./S.P

VANNES, le

pendant la Subdivision de

me Veuve SIMON

10 Rue E. RENAN

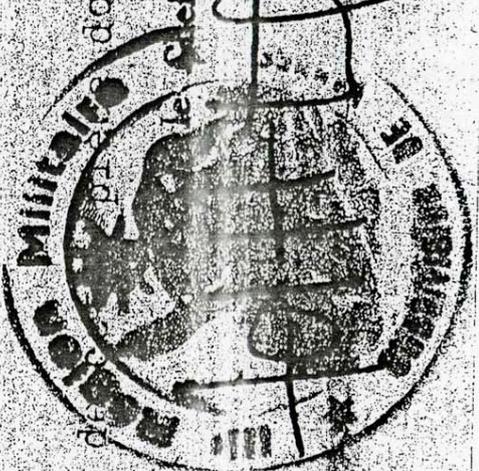
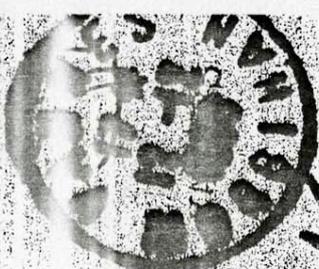
AUDIERNE (su)

Veuillez trouver ci-joint l'exem-
plaire d'un certificat d'appartenance aux F.F.I. concer-

nant : Veuve *filie Jean*

l'Original de ce certificat doit res-
ter en votre possession.

Militaire de l'Etat-Major



F.F.I.

F.T.P.F.

MINISTÈRE

2ème Bataillon
"STALINGRAD"

CERTIFICAT
pour un patriote du 2ème Bataillon "STALINGRAD"
mort pour la France

Nom et prénoms... *Simon Jean* date et lieu de naissance... *9*
Situation de famille... *célibataire*
Adresse des parents ou de la femme... *10 rue Ernest Renan Gaudierne*
Entré dans la Résistance le... *12 juin 1942*
Entré dans le maquis le... *4 août 1943* grade... *Lieutenant*
Section, compagnie... *chef de la compagnie "De Gaulle"*
Date et lieu du décès... *21 avril 44 à Pennanich*
Circonstances du décès... *Fusillé*



A CHATEAULIN, le *29 juin 1945*



Certifié exact:
le Capitaine du 2ème bataillon "STALINGRAD"

Seuillou

NOTA- La famille devra conserver le précédent certificat afin de faire par la suite les différentes copies certifiées conformes par le Maire pour les demandes administratives ou autres.

CHATEAULIN 10

10 Juillet 45

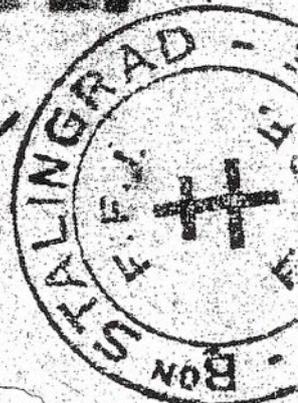
J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'insigne ci-jointe pour l'insérer dans le cadre de la photo de votre cher fils que vous avez certainement placée à une place d'honneur dans votre intérieur.

Si par la suite, une insigne est faite par l'Association Nationale des F.F.F. je vous la ferai parvenir dans les mêmes conditions.

Dans un délai qu'il m'est impossible de préciser en raison du manque de matières premières, je vous demanderais de vouloir bien prendre une plaque de marbre pour la tombe de notre regretté camarade, mort pour la libération de la France.

Vous en serez avisé par la suite.

Je vous prie de croire à mes sentiments très respectueux et à mes plus vives condoléances.



CHATEAULIN 10

10 Juillet 45

PROPOSITION DE CITATION

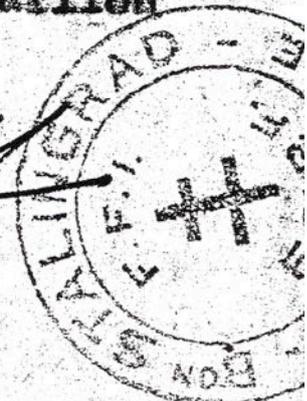
transmise pour homologation au Général Allard (Cabinet) pour un exemplaire et au Colonel Berthaud pour un autre exemplaire.

Prière au patriote intéressé ou à sa famille de bien vouloir s'adresser dans un délai minimum de trois à quatre mois au premier bureau de la subdivision militaire à Quimper au bureau du Commandant André, E.M.F.P.I. Boulevard Kerguelen à Quimper, ou encore à la Chancellerie Etat-Major de la XI^{ème} Région à Rennes, pour retirer l'homologation de sa citation.

Le Capitaine du 2^{ème} bataillon
Stalingrad.



Stalingrad





23
Chateaulin, le 24 Novembre 1945.

Les familles des patriotes du 2ème Bataillon "STALINGRAD" morts pour que vive LA FRANCE font chanter des services religieux en la mémoire de leurs chers fils.

En raison de mes fonctions administratives, il m'est totalement impossible de m'y rendre pour représenter le 2ème Bataillon "STALINGRAD" et de témoigner ainsi aux familles l'hommage de notre douloureuse sympathie.

Je les prie de m'excuser de mon absence, bien indépendante de ma volonté. Cette omission est souvent réparée par la présence du commandant ANDRE ou autre, représentant les F.T.P. et F.F.I. en général.

Il est facile de prouver ma bonne foi par l'intérêt que j'apporte à faire valoir leurs droits près des administrations de l'Etat.

Je profite de l'occasion pour prier les familles auxquelles j'ai remis une plaque en hommage du 2ème Bataillon "STALINGRAD" à leur fils pour sa tombe de se mettre en rapport avec le maire de leur commune, les organisations de résistance locale ou le comité local de Libération afin de faire déposer officiellement cette plaque au cours d'une manifestation patriotique sur la tombe de leur cher fils (II novembre, 14 Juillet, etc...)

En m'excusant devant cette regrettable situation,

Je vous prie de croire à mes très respectueux sentiments.



Chateaulin

Association Nationale
des anciens combattants
F. T. P. F.

Section de Châteaulin

Ci-joint, une formule spéciale de demande de la carte de combattant de la Résistance (à remplir très soigneusement). Il faut annexer à cet imprimé les pièces suivantes:

- 1 bulletin de naissance de l'intéressé
- 1 copie certifiée conforme par le maire de la commune des certificats d'activité, état de services, certificats de démobilisation F.F.I., attestations diverses, etc... qui ont été délivrés par des chefs F.T.P.F. et F.F.I. homologués.

Le cas échéant (éventuellement):

- 1 copie certifiée conforme par le maire de la commune:
- du certificat d'appartenance aux F.F.I.
 - du titre d'homologation de grade F.F.I.

Pour les décorés:

des citations obtenues dans les F.T.P.F. (titre de proposition et titre d'homologation)

Pour les blessés:

- des certificats d'origine des blessures de guerre contractées en combattant dans les rangs F.T.P.

Pour les F.T.P.F. engagés après la libération
des services militaires (front de Lorient, Alsace, etc...)
faisant suite aux services faits dans les F.T.P.

Pour les avant-droit tués en combat, fusillés, déportés,
disparus, etc...

Les familles des intéressés doivent également constituer un dossier en se basant sur les indications ci-dessus.

Une fois le dossier constitué, il doit être adressé directement, sous le titre recommandé, à:

M. le Secrétaire Général de l'Office Départemental
des anciens combattants
Préfecture du Finistère à Quimper

Ensuite, il n'y aura plus qu'à patienter 6 mois à 1 an au moins avant d'avoir la réponse.

A. Le Guillou

FRONT NATIONAL

de Lutte pour la Libération et l'Indépendance de la France

Siège central : 19, Rue Saint-Georges - PARIS (9^e) - Tél. : TRUDAINE 49-84 et 49-87 - C. C. Postaux : Marcel Rigault Paris 1912-46

N/Réf. : F.G./L.B.

V/Réf. :

N° 2/18

le 10 septembre 1946.

NOTRE COMITÉ DIRECTEUR

BUREAU :

Président :

Frédéric JOLIOT-CURIE - Prix Nobel, Membre de l'Institut, Directeur du Centre National de la Recherche Scientifique, Professeur au Collège de France, Haut-Commissaire à l'Energie Atomique.

Vice-Présidents :

Dr. Henri WALLON - Professeur au Collège de France, Député à l'Assemblée Nationale Constituante.
Juste GODEST - Sénateur, Ancien Ministre, Président de l'Entente Française.

Secrétaire Général :

Laurent CASANOVA - Ministre des Anciens Combattants, Membre de la Commission de Défense Nationale à l'Assemblée Nationale Constituante.

MEMBRES DU BUREAU :

M^{me} Madeleine BAUM - Directrice politique du journal "Front National", député à l'Assemblée Nationale Constituante.

Pierre VILON - Membre du Bureau du C. N. R., Député et Président de la Commission de Défense Nationale à l'Assemblée Nationale Constituante, Secrétaire Général du M. U. R.

Pierre LEBRUN - Président de l'Union des Ingénieurs et techniciens Français, Secrétaire de la C. G. T.
Marcel MUGNIER - Métallurgiste, Secrétaire Général-Adjoint du F. N.

MEMBRES :

Louis ARABON - Ecrivain, Secrétaire Général du Comité National des Ecrivains et Vice-Président de l'Association des Ecrivains Combattants.

Pierre BLANCHAR - Président du Comité de Libération de Cédex.

Jacques BOE - Membre de l'Union Fédérale des Anciens Combattants, Délégué du Front National des Combattants.

Jacques BONIN - Commissaire de la République de la Région Languedoc-Roussillon.

Pasteur CHARREYRON - Président de l'Eglise Réformée du Puy-de-Dôme.

M^{me} Ginette CROS - Secrétaire de l'Union de la Jeunesse Républicaine de France.

Général DASSAULT - Grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Michel de BOUARD - Professeur à l'Université de Caen, Ancien député à Mauthausen, Président de la Fédération des Déportés et Secrétaire du F. N. du Calvados.

Professeur Robert DEBBÉ - Membre de l'Académie de Médecine.

Yves FARGE - Ancien Commissaire de la République de la Région Rhône-Alpes.

Benoît FRACHON - Secrétaire Général de la Confédération Générale du Travail, Membre du Bureau du C. N. R.

M^{me} HALSWACH-BASCH - De l'Union des Femmes Françaises.

Francis JOURDAN - Architecte-Décorateur.

Paul LANGEVIN - Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

Auguste LE COENT - Cultivateur, Maire de S Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord).

Georges MARRANI - Président du Conseil Général de la Seine.

Ernest PENEY - Vice-Président d'honneur du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, Conseiller Général de la Seine.

Marcel PRENANT - Professeur à la Sorbonne, Député à l'Assemblée Nationale Constituante, Ancien Chef d'Etat-Major des F. T. P. F.

Léopold RAMBAUD - Secrétaire Général-Adjoint de la Confédération Générale de l'Agriculture.

Pierre SIGHERS - Directeur de la Revue "Poésie 46".

Marcel SERVIN - Cheminot, Secrétaire National du F. N. dans la clandestinité.

Georges TERNET - Directeur de l'Union Française d'Information, Ancien dirigeant du F. N. des Intellectuels en zone-est.

Michel ZUNINO - Député à l'Assemblée Nationale Constituante.

Jean THOMAS - Professeur à la Faculté des Lettres.

M^{re} Paul VIENNEY - Avocat à la Cour.

Madame Veuve SIMON
10, rue Ernest Renan, 10
AUDIERNE

---:---:---

(Finistère)

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre lettre du 3 Septembre 1946..

Nous nous empressons de la transmettre à la Fédération Nationale des Amis des Francs-Tireurs et Partisans Français qui fera le nécessaire pour que vous obteniez satisfaction.

Veillez agréer, chère Madame, l'assurance nos nos meilleurs sentiments patriotiques.

Pour le Secrétariat National :





Chateaulin le

Pour me permettre de donner satisfaction à des desiderata de l'autorité militaire et du ministre des A.C. pour l'application de récentes dispositions en matière de décoration à titre posthume, je vous prie de me faire parvenir concernant votre fils ou mari:

-1 bulletin de naissance,

-1 bulletin de décès.

-3 copies certifiées conformes par le maire de votre commune: du jugement déclaratif de décès (pour les disparus seulement), de l'homologation de grade F.F.I. de la commission nationale d'homologation F.F.I. (bande tricolore)

de la citation à la croix de guerre

l'attestation "Mort pour la France" du ministère des A.C., le certificat d'appartenance F.F.I. (qu'il faut que vous demandiez au général commandant de la commission : bureau F.F.C.I. à Vannes, si vous ne le possédez pas).

Meilleurs sentiments.

A. LE JULLOU

PERCEPTION -CHATEAULIN -

DÉPARTEMENT FINISTÈRE

MODELE N° 4

Instruction du 24 février 1920.

Q - L J

INTENDANCE MILITAIRE QUIMPER

FEUILLE DE DÉCOMPTÉ

N° 3334

du rappel des sommes dues (pension de veuve) à titre d'arrérages de (ou) d'ascendant. pour la période du 22-4-44 au 31-7-47

(1) Nom, prénoms, degré de parents avec le militaire

à M^{me} Simonne Laouenan Anne de (2) Simon Jean

(2) Nom, prénoms, profession ou emploi civil, grade et dernier corps d'affectation du militaire.

domicilié à Audierne rue E. Penan n° 10 (département de Finistère)

titulaire d'un titre de... n° 15910 de 2560 du 22-4-44 à 4000 du 1-1-45 à 7200 du 1-7-46

et de... titres de... le 1er valable de... au... le 2e valable de... au... majorations de... fr. le 3e valable de... au...

Ces titres sont délivrés en échange du titre. Allocation provisoire d'attente n°... de... fr.

DÉBIT							CRÉDIT						OBSERVATIONS
PÉRIODES		NATURE des allocations perçues.	NOMBRE		TAUX.	PRO. DUIT	PÉRIODES		SOMMES		TAUX.	PRO. DUIT	
du	au		de mois	de jours			du	au	de mois	de jours			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
<p>1^{re} partie : du 22-4-44 au 31-7-47</p> <p>La dérogation de solde étant supérieure la pension est suspendue pendant cette période</p>													
TOTALS pour la 1 ^{re} partie												SOMMES dues	
RÉSULTAT : Arrérages restant dus pour la 1 ^{re} partie (col. 13 moins col. 7)													
2 ^e partie : Rien													
TOTALS pour la 2 ^e partie												SOMMES à précompter	
RÉSULTAT pour la 2 ^e partie (différence en plus ou en moins entre col. 13 et col. 7)													



à payer après arrondissement, le cas échéant, au franc inférieur... ou... à précompter...

ARRÊTÉ la présente feuille de décompte de laquelle il résulte que pour la période précitée l'intéressé a droit à un rappel de... fr. ou a perçu en trop... fr. qui seront à précompter sur les arrérages à courir de sa pension



A QUIMPER le 2 JUN 1948
 P. Le Délégué Général
 des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

SECRETARIAT D'ÉTAT
FORCES ARMÉES
(Guerre)

La présente notification annule
et remplace la précédente établie
sous le même numéro en date MODÈLE 2. - 1-9-1947
du 1.4.1946, avec date de prise Posthumes et Disparus
de rang erronée.

Commission Nationale
d'homologation
des grades F. F. I.

NOTIFICATION

N° 9.572

Cette Homologation n'est
que provisoire, et ne sera
définitive qu'après paru-
tion d'un arrêté au J.O.

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la dépêche ministérielle 634 F. F. I./P
du 15 novembre 1944, la note 2074 CAB, MIL/P du 25 mai 1945, et la Décision n° 7310
F. F. C. I./F. I. du 21 août 1947, la Commission Nationale d'Homologation des grades obtenus
à titre F. F. I. a statué pour le maintien dans le grade d'assimilation :

de LIEUTENANT

En faveur de M. S. I. M. O. N., Jean, Guillaume, Marie

Pseudo dans les F. F. I. :

Né le 9.10.1924, à Audierne (Finistère)

MORT POUR LA FRANCE le 21.4.1944.

Homologation prononcée au titre de la 3.° Région Militaire.

Date de prise de rang dans le grade homologué : 1.2.1944.

- L'indication « Mort pour la France » le ... est remplacée éventuellement par la mention « Disparu ».
- Le numérotage des Régions Militaires correspond à l'organisation territoriale actuelle.

Fait à Paris, le 23 Août 1949

Pour la Commission Nationale d'Homologation,

Le Capitaine SARAZIN
Secrétaire

Le Colonel DAUPHIN Alias DUC
Président

Sarazin



Dauphin

Domicile de la Famille : AUDIERNE (Finistère)

M A I R I E D'A U D I E R N E

CERTIFICAT

NOUS, Maire de la Commune d'Audierne certifions :

que le patriote Jean Pivroy né
le 2 octobre 1924 a été fusillé par
les Allemands à Pennmarc'h le 21
avril 1944 et que la municipalité
a tenu à honorer sa mémoire
en donnant son nom à l'une
de nos places

A Audierne, le

194



POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ,
Le Maire,
ADJOINT DÉLÉGUÉ.

[Handwritten signature]

111^e RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 4082 BR FFCI/FI-Sp.

C.A. 3

20.11.1950 - RENNES

MODÈLE NATIONAL - SÉRIE SPÉCIALE

Références: IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 février 1945

IM. n° 4550 FFCI/FI du 9 mai 1947

CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 111^e RÉGION MILITAIRE, certifie que :

Monsieur SIMON Jean Guillaume alias
né le 9.10.1924 à AUDIERNE (Fre)
~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ et ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~ ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~
Décédé.

A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR

au titre des formations suivantes, ~~composées dans les Bataillons des Unités FFI~~ et dans les départements ci-après :

FINISTÈRE - Bataillon la Tour d'Auvergne du 1.1.44 au 15.2.44
du au
du au

Circonstances particulières antérieures

Le 15.2.44 Monsieur SIMON Jean Guillaume
a été arrêté, Interné à QUIMPER, fusillé le 21.4.44, par les
Allemands.

La présente attestation constitue un Certificat de présence au Corps.

Elle a été établie à l'intention de ~~Mme~~ vve SIMON, (mère de l'intéressé).
domicilié à 10, Rue Ernest Renan AUDIERNE (Fre).

A RENNES, le 20.11.1950

Le présent certificat annule et remplace celui établi sous le N° 161/P en date du 20.7.46.

Le Général de Division de LINARDES
Commandant la 111^e Région Militaire
par délégation, le
Chef de la Section F.F.C.I.

Références particulières }
éventuelles } _____



NOTA. - La présente pièce est le certificat d'appartenance original ; le détenteur ne doit pas s'en séparer, sauf provisoirement et contre reçu, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

M. B

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DIRECTION
DU CONTENTIEUX
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL-DÉPORTÉS.
~~SSYXGQNE FICK PYRS (EUC)~~

F. E. G. — S. D. L.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Paris, le 21 JUIN 1954
139, rue de Bercy, XIIème

M. adame.....

La demande d'attribution du titre d'Interné Résistant que vous avez formulée en qualité d'ascendant de Monsieur SIMON Jean ayant été accueillie favorablement, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, la carte n° 120406407 qui vous permettra d'en justifier. Veuillez en accuser réception au moyen de la formule à détacher et à mettre à la poste, après signature.

Je vous prie d'agréer, M. adame....., l'assurance de mes respectueux hommages.

Pour le Ministre :

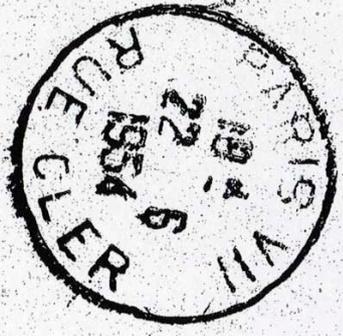
Le Directeur du Contentieux, de l'Etat Civil et des Recherches,
P. O. Le Chef du Bureau des Déportés,

Madame SIMON Anne Marie
10, rue Ernest Renan
AUDIERNE (Finistère)



RECOMMANDÉ

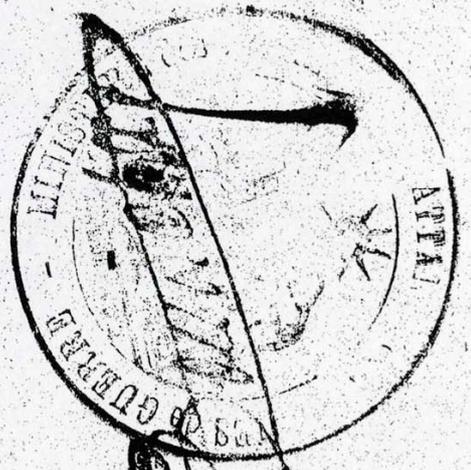
MINISTÈRE
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE



Madame SIMON Anne Marie

10, rue Ernest Renan

AUDIERNE (Finistère)



Le Ministre des Anciens Combattants
Service des Pensions Militaires

ASSOCIATION NATIONALE DES
ANCIENS COMBATTANTS DE LA
RESISTANCE FRANCAISE (FFI-FIFF)

Comité local de CHATEAULIN

2ème bataillon
"STALINGRAD"

*Off. de combattant
en faveur de la Salustine
quin 1954*

RESISTANTS & FAMILLES DE RESISTANCE "MORTS POUR LA FRANCE"

ATTENTION AUX FORCLUSIONS

Demandez à M. Le préfet, président de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre du département où vous résidez actuellement, sous pli recommandé avec avis de réception, même si vous n'avez pas les pièces justificatives et attestations, que vous produirez ultérieurement =

- A V A N T :
- le 31 décembre 1953 : votre carte de déporté, interné - résistant ou politique -
 - le 31 décembre 1953 : vos prêts (commerçants, agriculteurs, jeunes ménages, artisans)
 - le 24 mars 1954 : votre carte de combattant volontaire de la Résistance
 - le 1er janvier 1954 : votre titre de réfractaire

Chaque (résistant ou politique) interné, chaque déporté, la veuve ou les ascendants d'un (résistant ou politique) interné fusillé ou disparu, d'un déporté mort ou disparu en déportation ont le droit :

- à une indemnité de perte de biens dont le montant s'élève au minimum à 15.000 frs.

Prière d'effectuer d'URGENCE la demande à M. Le délégué du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, caserne du Colombier à RENNES (Ille et Vilaine).

Evidemment, je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Aidez nous dans notre tâche pour les revendications, la défense et la réalisation de vos droits en adressant : 200 frs, montant de la carte 1954 de l'Association à M. Marcel CHARLES, secrétaire du comité local des A.C. de la Résistance, quartier de la Plaine à CHATEAULIN.

Le président,
M. LE GUILLOU
ancien capitaine du 2ème bataillon
"Stalingrad" quai de Chateaulin à
PORT LAUNAY (Finistère)

CERTIFICAT DE VALIDATION

DIRECTIO
DU PERSONNEL MILITAIRE DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES
DE L'ARMÉE DE TERRE

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTERIELLE N° 044/DIR

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : SIMON PRÉNOMS : Jean
Né le 9.10.1924 à Audierne (Finistère)
Bureau de recrutement : Classe : N° M^e de recrutement :
~~Déporté ou interné de la Résistance~~ (1). Carte n° 1.204.06407
Interné du 15.2.1944 au 21.4.1944
~~Rapatrié ou libéré~~ (1). Décédé ~~avant~~ le 21.4.1944

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade notifié au titre des P.F.I.

pour la période du son internement

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période

du /////// au ///////

Est comptée comme service militaire actif la période du 15 Février 1944

au 21 Avril 1944

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

~~Déporté résistant ou interné résistant pendant la 2^e Guerre mondiale~~ (1).

~~Interné résistant pendant la 2^e Guerre mondiale~~ /////// au ///////

soit 1 ans, 1 mois, 1 jours de campagne double.

Interné résistant du 15.2.1944 au 21.4.1944

soit 0 ans, 2 mois, 7 jours de campagne simple.

Blessures de guerre : MORT POUR LA FRANCE

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le ///////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ////, le ////, le ////, soit : /// blessures.

Destinataire : (2)
Mme Anne-Marie SIMON
10, rue Ernest Renan
AUDIERNE (Finistère)
Ex.C: Recrt. 5^o RM - RENNES.

Paris, le 31 Juillet 1954
Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P.C. Le Lt Colonel BOITE
Chef du 6^e Bureau pvt

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Nom, prénoms et adresse complète.

N° 25.636

J. M. 4322/45. [26243]

SM.

SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE
Direction du Personnel Militaire
de l'Armée de Terre

PARIS, le

2 - AOUT 1954

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre
à

6^e BUREAU - Section D.I.R.

231, Bd St-Germain - PARIS 7^e

Tél: PORT-ROYAL 53-29 - Poste 14 131025

Référence à rappeler

Liste N°

966

PM/6K

131025

Madame Anne-Marie SIMON

10, rue Ernest Renan

AUDIERNE (Finistère)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les exemplaires (A) et (B) du certificat de validation des services et campagnes et d'homologation de blessures de guerre concernant Mr Jean SIMON qui, en cas de perte, ne pourront être remplacés.

Votre attention est attirée sur le fait qu'au point de vue durée des services, ce certificat ne concerne que les services accomplis pendant l'internement ou la déportation, les services antérieurs ou postérieurs à la détention étant éventuellement reconnus par l'attestation d'appartenance aux F.F.C., le certificat d'appartenance aux F.F.I. ou à la R.I.F., ou enfin la carte de Combattant Volontaire de la Résistance. Le grade indiqué est, soit le grade réel détenu dans l'armée active ou dans les réserves, soit s'il est supérieur au premier, le grade notifié au titre des F.F.C., F.F.I. ou de la R.I.F., ou au titre des D.I.R.

Pour les déportés, la durée de la campagne double correspond au temps passé en internement et en déportation, majoré de six mois; cette majoration est portée à un an pour les déportés décédés en captivité.

L'exemplaire (A) doit être conservé par l'intéressé (ou l'ayant-cause) et l'exemplaire (B) doit être adressé par ses soins au Centre Territorial d'Administration et de Comptabilité de la 3^e Région militaire Caserne Foch

Bd de la Tour d'Auvergne RENNES

en vue de la perception des soldes et accessoires de solde auxquels il peut prétendre si celle-ci n'a déjà été perçue (1). Un troisième exemplaire (C) est transmis par mes soins à l'autorité militaire, chargée de la mise à jour des pièces matricules (2).

Il vous est demandé de retourner le récépissé ci-joint à l'adresse indiquée.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Pour le Général, Directeur
Pour le Lt-Colonel CANONNE, Chef du 6^e Bureau
P.O. Le Chef de la Section D.I.R.



- (1) - L'octroi d'une solde de captivité n'est pas prévu pour les déportés et internés de la guerre 1914-1918 (articles 7 et 15 de la loi du 6 Aout 1948).
- (2) - En règle générale, la direction régionale du recrutement et de la statistique chargée de délivrer, pour les organismes liquidateurs des pensions, les états signalétiques et des services.

Campagne de 1939. 1945. (arb. de loi 6 août 1989)
Interné résistant du 15-2-44 au 21-4-44
soit 0 an. 2 mois - 7 jours de cam-
pagne simple.

Blessures de guerre : Mort pour la France
Dépense

Paris le 31 Juillet 1954
Pour le Secrétaire d'Etat et
par délégation, par le Général Direc-
teur P.O. Le Lt Colonel Berthe
Chef du 6^{ème} Bureau

Vo pour Copie Conforme
à Paris le 20 Nov 1954



E. Yari
POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Mme Henaff

25 AOUT 1954

Secrétariat d'état

Modèle 2

à la Guerre

Direction du Personnel Mili. des services et blessures des
 troupes des Armées déportés et internés de la Résistance
 de Terre
 6^e Bureau

Certificat de validation

B

Décision ministérielle n° 066/DIR

Section DIR

n° 25.656 Nom: SIMON prénoms: Jean

Né le : 9. 10. 1924 à: Audierne (Finistère)

Interné de la Résistance carte n° 1. 204.06407

Interné du : 15. 2. 1944 au 21. 4. 1944

décédé le 21. 4. 1944.

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

Grade notifié au titre des F.F.I.

pour la période de son internement.

Service militaire actif (art. 8 loi du 6 août 1943)
 est compté comme service militaire actif
 dans la zone de combat et dans une unité combattante la période du 15 février 1944
 au 21 avril 1944.

Rennes, le 31 AOÛT 1954

Le Lieutenant-Colonel

Commandant le Centre Territorial d'Administration
et de Comptabilité

à Madame Veuve SIMON

10, rue E. Renan

AUDIERNE

----- (Finistère)

OBJET :

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 19.8.1954.

P.S

III^e RÉGION MILITAIRE

Service de L'Intendance

CENTRE TERRITORIAL
D'ADMINISTRATION et de
COMPTABILITÉ

QUARTIER FOCH

C. C. Postal Rennes 9410-73

Téléphone 57-71

Poste 461

No 3026/4G

à rappeler dans la réponse

Clé

J'ai l'honneur de vous confirmer que l'original de l'exemplaire B du certificat de validation des services et campagnes doit être transmis au C.T.A.C. de RENNES pour détermination des droits qui en résulteraient.

Je vous renvoie la copie de ce document.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma parfaite considération.

Par délégation,

Le Lieutenant Chef de la 3^e Division



10 SEPT 1954

RENNES, le

Lieut.-Colonel
Le ~~Commandant LE ROCH~~
Chef du C.T.A.C.

A.L.
III^e REGION MILITAIRE
SERVICE DE L'INTENDANCE
C.T.A.C. de RENNES
Quartier Foch

N^o 5382 /4.G.

à M. *adame Simon Anne-Marie*
10, rue Ernest Renan

Audierne

(Gic)

O B J E T. - Solde de captivité.

REFERENCE. - Certificat B de validation des services.

J'ai l'honneur de vous accuser réception du certificat B de validation des services N^o *25.656* du *31-7-1954* établi au nom de : *M. Simon Jean, interné-décedé.*

en vous faisant connaître que je tiens à votre disposition les imprimés nécessaires à la constitution éventuelle d'un dossier administratif en vue du paiement de la solde de captivité, pour le cas où vous n'auriez pas déjà perçu les allocations afférentes à la situation militaire homologuée par la pièce officielle susvisée.

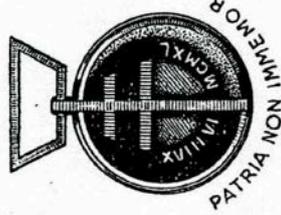
Veillez agréer, *M. adame*
mes salutations distinguées.



[Handwritten signature]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE



PAR DÉCRET DU 25 février 1958

Vu l'ordonnance No 42, du 9 Février 1943, du Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,

Président du Comité national français, instituant une Médaille de la Résistance française ;

Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance française ;

Vu la loi No 48-1251 du 6 Août 1948,

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE A ÉTÉ DÉCERNÉE A TITRE POSTHUME

à Monsieur *Jean Simon*

Vu, vérifié, scellé et enregistré No 9.497 - Q. 22
Le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération,

Le Secrétaire
de la Commission Nationale
de la Médaille de la Résistance Française

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. L.', is written over the printed name of the Grand Chancellor.

Fait à Paris, le 30 juin 1958.

- A V I S -

Les titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant reçoivent de droit la carte de Combattant Volontaire de la Résistance et la carte du Combattant.

Toutefois, la carte du Combattant n'étant pas délivrée à titre posthume, les ayants-cause des membres de la Résistance ne peuvent donc l'obtenir.

Les titulaires de la carte de déporté ou d'interné résistant doivent adresser leur demande de carte de Combattant Volontaire de la Résistance et de la carte du Combattant à l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre dans le ressort duquel se trouve leur domicile.

Pour la constitution des deux dossiers, ils ont à produire : deux demandes, deux copies certifiées conformes de la présente carte, s'il y a lieu deux photographies portant au verso les nom, prénoms et date de naissance du Résistant - (les cartes de Combattant volontaire de la Résistance aux ayants-cause ne comportent pas de photographie) et un bulletin de naissance.

(concerne M. SIMON Jean-Guillaume)

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE
des A. C. et VICTIMES de GUERRE
de RENNES

NOTICE DESTINEE A : *dossier officier*
le 29 octobre 1967
Madame S I M O N Anne-Marie
10, rue Ernest Renan

AUDIERNE - (Finistère)

INDEMNISATION DES VICTIMES DU NATIONAL-SOCIALISME

--oOo--

Un décret du 29 août 1961 a fixé les modalités de l'indemnisation des victimes françaises du régime national-socialiste, et le mode de répartition des versements forfaitaires effectués par le gouvernement fédéral allemand.

Cette répartition a été confiée au Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

L'indemnisation prévue par l'accord franco-allemand du 15 juillet 1960 s'applique limitativement aux trois catégories de bénéficiaires suivantes :

- les déportés résistants et politiques de nationalité française,
- les internés résistants et politiques de nationalité française,
- les ayants cause de ces déportés et internés résistants et politiques décédés ou disparus et qui sont dans l'ordre : la veuve non remariée, les descendants, les ascendants.

La somme revenant à chacun ne peut encore être déterminée puisqu'elle est fonction du nombre de bénéficiaires. Cependant, il a été décidé que les déportés ou leurs ayants cause percevraient trois parts alors que les internés ou leurs ayants cause n'auraient droit qu'à une part seulement. En outre, la somme attribuée aux ayants cause des déportés et internés est majorée d'une demi-part pour le conjoint survivant ou pour les descendants et d'un quart de part pour les ascendants.

C'est ainsi, par exemple, qu'une veuve de déporté aura droit à 3 parts $1/2$, et le père d'un interné à 1 part $1/4$.

Dès que toutes les demandes d'indemnisation auront été présentées, le Ministère des Anciens Combattants déterminera la valeur de la part en divisant la somme versée au titre de l'accord franco-allemand par le nombre totalisé des parts résultant des demandes reconnues justifiées.

Les versements du gouvernement fédéral allemand s'échelonnant sur trois ans, un ordre de priorité devra être adopté pour le règlement de ces parts et s'appliquera d'abord aux bénéficiaires les plus âgés (65 ans au 15 juillet 1960) qu'ils soient ayants cause, déportés ou internés. La condition essentielle d'ouverture du droit tient à l'obtention de la carte officielle de déporté ou interné résistant ou politique prévue par le Code des Pensions (articles R. 326 et R.351).

...

Les demandes d'indemnisation, établies en double exemplaire, doivent être adressées avant le 1er mars 1962 à la Direction Interdépartementale des Anciens Combattants, Cité Administrative, RENNES.

Les imprimés nécessaires sont joints à la présente notice.

L'attention est appelée sur trois points essentiels :

1° Les imprimés sont adressés à toute personne ayant demandé la carte de déporté ou d'interné résistant ou politique. Cet envoi ne constitue pas, bien entendu, la reconnaissance d'un droit et l'indemnité ne sera payée qu'à ceux qui ont déjà obtenu la carte ou qui l'obtiendront dans l'avenir.

2° Les imprimés sont du modèle correspondant à la situation du demandeur au moment de l'attribution de la carte : modèle 1 pour les déportés et internés vivants, modèle 2 pour les veuves, orphelins ou ascendants de déportés ou d'internés décédés. En cas de décès, les imprimés modèle 1 ne sont plus ceux qui conviennent. Il conviendra donc de les retourner à la Direction Interdépartementale de RENNES en précisant la date du décès, le nom et l'adresse des héritiers directs.

3° Les paiements ne commenceront, en tout état de cause, que lorsque toutes les demandes de cartes et d'indemnisation auront été reçues. Il n'est donc pas vraisemblable qu'ils puissent commencer avant le printemps de 1962.

Le Directeur Interdépartemental,

D.PASQUIER

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

Modèle I

Rennes, le 7 FEV 1962

Direction Interdépartementale de :
RENNES

M. adame

J'ai l'honneur d'accuser réception de la demande que vous avez établie, tendant à bénéficier des dispositions de l'Accord franco-allemand du 15 Juillet 1960 sur l'indemnisation des victimes françaises de persécution national-socialistes.

J'appelle, par ailleurs, votre attention, sur la possibilité qui vous est laissée de faire une cession partielle, sous forme d'un don ou d'un legs au profit de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'indemnité qui vous sera éventuellement attribuée.

Veillez agréer, M *adame*, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL

D. PASQUIER

P.S. Le présent accusé de réception n'implique pas pour autant que votre dossier soit complet et que vos droits soient reconnus. Il est notamment possible que des renseignements complémentaires vous soient, si besoin est, demandés, par mes soins, dans l'avenir.

M. adame *Veuve* *Simon* *Anne*
10, rue *Ernest* *Penan*
Andenne (Ftes)

(concerne M^{lle} Simon Jean)

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DEPORTES
INTERNES ET FAMILLES DE DISPARUS. (U. N. A. D. I. F.)

A. D. I. F. DU FINISTERE

Secrétariat Général

Le 12 Juin 1962.

Objet : Indemnisations Allemandes.

Madame, Monsieur et Cher Camarade,

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ayant terminé le recensement des bénéficiaires de l'accord franco-allemand du 15 Juillet 1960, nous sommes heureux de vous communiquer ci-dessous, pour votre information personnelle, le tableau de répartition des indemnisations allemandes, tel qu'il résulte des renseignements qui viennent de nous parvenir.

La valeur du point servant à déterminer la part de chaque bénéficiaire ayant été fixée à 1.744 NF. la répartition se fera de la manière suivante :

<u>INTERNES</u>	: 1 part	soit	1.744 NF.
<u>DEPORTES</u>	: 3 parts	soit	5.232 NF.
<u>VEUVES DE DEPORTES ET D'INTERNES FUSILLES</u>	: 3 parts 1/2	soit	6.104 NF.
<u>AYANTS-CAUSE, ASCENDANTS</u>	3 parts 1/4	soit	5.668 NF.

Le Gouvernement Fédéral Allemand s'étant libéré par anticipation de la 2ème tranche de ce versement, l'U. N. A. D. I. F. s'efforce maintenant d'obtenir du Gouvernement Français que le paiement aux intéressés des diverses catégories des sommes qui leur sont dues soit effectué, non par tranches successives, comme cela avait été initialement prévu, mais en un seul versement, l'Etat faisant l'avance du dernier tiers restant dû par l'Allemagne.

Veillez agréer, Madame, Monsieur et Cher Camarade, l'expression de nos sentiments bien cordialement dévoués.

Le Secrétaire Général,

N. RIOU.

Le Président,

H. NADER.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE DEPORTES,
INTERNES et FAMILLES DE DISPARUS.

U.N.A.D.I.F. - F.N.D.I.R.
8, Rue des Bauches - PARIS 16°

DU MANUSCRIT N°	191
Montant	8 50
Droit	4 20
TOTAL	12 70

AUDITEUR
13-18
1962
MINISTRE

CIRCULAIRE N° 36

OBJET : CAISSE D'AIDE AU DECES;

PARIS, le 25 JUIN 1962

Nous tenons à rappeler aux camarades une fois pour toutes les dernières dispositions qui mettent un point final à la nouvelle organisation de la CAISSE D'AIDE AU DECES. Ces dispositions complètent celles parues dans le journal "LE DEPORTE".

Il est créé une CAISSE D'AIDE AU DECES ayant pour but d'alléger la charge des obsèques et de la succession lors de la disparition d'un de ses adhérents.

Par l'intermédiaire de l'Association, les fonds sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations sous le couvert d'une assurance collective. Tous les membres de l'U.N.A.D.I.F. peuvent en faire partie ainsi que leurs épouses et familles - même si ces dernières ne cotisent pas à l'U.N.A.D.I.F.

L'assurance prendra effet un mois après le versement de la cotisation. En cas de décès, l'ayant-droit perçoit une somme de 1.000 NF.

En cas d'invalidité permanente et absolue survenant avant l'âge de 65 ans et après 12 mois ininterrompus d'assurance, l'adhérent perçoit une indemnité de 1.000 NF. - l'invalidité absolue étant assimilée au décès.

Moyennant une prime supplémentaire, l'indemnité sera doublée si le décès ou l'invalidité permanente et absolue était dû à un quelconque accident, et triplée si l'accident était un accident de la circulation. Dans ce dernier cas, la preuve de la relation directe de cause à effet entre l'accident et le décès ou l'accident ou l'invalidité permanente et absolue, devra être apportée par le bénéficiaire ou les ayants-droit moins d'un an après l'accident.

FORMALITES A REMPLIR -

Pour faire partie de la Caisse, il suffit de verser au compte chèque postal de la Caisse - sous la rubrique suivante :

CAISSE DECES - U.N.A.D.I.F. - 8, Rue des Bauches
PARIS XVI°
COMPTE N° 16 605-76 PARIS.

.../..

la somme forfaitaire et annuelle de 10 NF. en indiquant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance, n° de la carte de l' U.N.A.D.I.F., ainsi que les noms, prénoms, adresse de la personne bénéficiaire de l' Aide au Décès. Formule à remplir.

Pour la première année du fonctionnement de l'assurance, soit en 1962, la Caisse de dépôts, par dérogation et par faveur, acceptera tous ceux qui voudront en faire partie, sans qu'il leur soit opposé de conditions d'âge ou demandé une visite médicale. En outre, leurs inscriptions vaudront pour les années ultérieures.

Par contre, pour les années 1963 et suivantes, les nouveaux adhérents devront être âgés de moins de 70 ans et seront astreints à une visite médicale aux frais des adhérents.

Ces conditions exceptionnelles et particulières doivent inciter nos camarades à s'inscrire immédiatement à la Caisse pour bénéficier de ces avantages.

Le Président

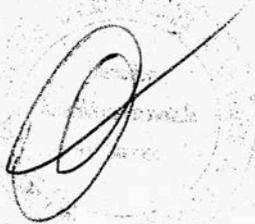
P. PICOT
Vice-Président de l' U.N.A.D.I.F.

P.S. Exceptionnellement, pour 1962, la cotisation sera maintenue à 8 NF.50

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE

RENNES CITE #
R IB 3456

SERVICE DES PENSIONES
SECOURS PENSIONES
aux FAMILLES



Madame SIMON Anne-Marie
10, rue Ernest Renan
AUDIERNE
(Sud-Finistère)

Ministère
des Anciens Combattants
et Victimes de la Guerre

RENNES, le

Direction
Interdépartementale de
R E N N E S

Cité Administrative
Tél. : 40-37-81

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un ordre de paiement, dont le montant représente l'indemnisation aux Victimes de persécutions national-socialistes à laquelle vous pouvez prétendre.

Le mode de répartition de cette indemnité a été légalement déterminé de la façon suivante :

- internés résistants et politiques..... 1 part
- ascendants d'un interné..... 1 part 1/4
- conjoint survivant ou descendants d'un interné..... 1 part 1/2

- héritiers d'un interné décédé après le 15 juillet 1960.... 1 part

- déportés résistants ou politiques..... 3 parts
- ascendants d'un déporté..... 3 parts 1/4
- conjoint survivant ou descendants d'un déporté..... 3 parts 1/2

- héritiers d'un déporté décédé après le 15 juillet 1960.... 3 parts

Il est précisé que les internés fusillés ou massacrés sont assimilés pour le paiement de l'indemnisation à des déportés.

Le montant de la part a été fixé à la somme de 1 710 NF par un arrêté ministériel du 15 août 1962.

Cet ordre de paiement doit être présenté dès que possible à la Caisse du Comptable du Trésor (Percepteur, Receveur-percepteur, Trésorier payeur général) de votre domicile.

Je vous prie d'agréer, *Madame,* l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur Interdépartemental,

D.PASQUIER

La présente carte est délivrée en qualité d'ayant cause à :
Nom Laouenan, V. Simon Prénoms Anne Marie
Adresse 10 Rue Ernest Renan, Audierne (Finistère)
Degré de parenté avec le titulaire de la carte : ascendant

L'ayant cause :
V. Simon

OBSERVATIONS.

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature de l'ayant cause.

En cas de détérioration rendant difficile la vérification de l'identité, l'intéressé peut demander le remplacement de cette carte à l'office départemental qui l'a établie. Tout abus ou toute fraude constatée dans l'utilisation de cette carte exposera son auteur aux poursuites de droit commun.

Cette carte constate l'appartenance du défunt ou du disparu pendant une durée d'au moins quatre-vingt-dix jours à la Résistance.

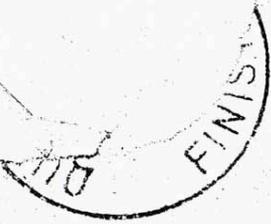
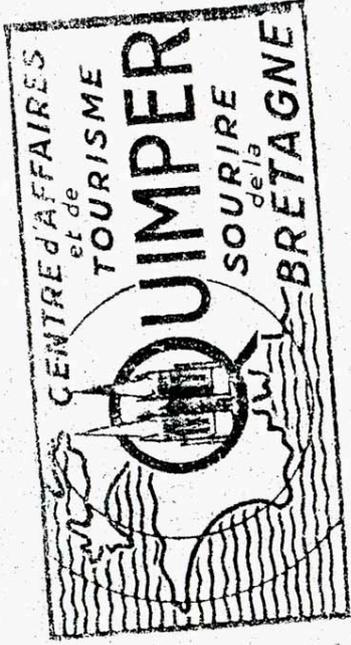
Médiments de ports 40.000^{fr} payés de
DOSSIER INSTRUIT PAR LA
DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE
DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE LA GUERRE DE : RENNES
7 DEC 1955

Carte délivrée, en qualité d'ayant cause à :

NOM : SIMON
PRÉNOMS : Anne Marie
Adresse : 10 rue Ernest Renan, Audierne (Finistère)
Degré de parenté avec l'interné : Ascendant

La présente carte, lorsqu'elle est délivrée à l'interné lui-même, vaut autorisation du port de la médaille de la déportation et de l'internement pour faits de résistance.

Just. pour faits de rés. non dépourvus
no 5897 de R-7 gr = 1/2000 payé le 7 JUIL 1954



Madame Anne. Marie Simon

10, Rue Ernest Renan

Audéme

(Finistère)